opera mundi *europe*



RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE



DANS CE NUMERO



- LA LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

Le renouvellement de la Commission et ses implications

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-7)

La roche tarpéienne est proche du Capitole

par Walter B. Wriston Président First National City Bank (New York)

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (p. 8-14)

Vers le Marché Commun des travaux publics; Le dossier anglais; L'unification politique; L'approvisionnement en matières premières sidérurgiques. Les négociations avec l'AIEA.

- EUROFLASH (P. 15-48)

Sommaire analytique, p. 15

Index alphabétique, p. 47

Nº 564 - 20 Mai 1970

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16°

Tél.: 704.53.20

MUNDI-PARIS 27 989

Télex : CCP PARIS 3235-50

DIRECTEUR Paul WINKLER Directeur Adjoint Charles RONSAC RÉDACTEUR EN CHEF André GIRAUD Guy de SAINT CHAMAS Service Informations..... Alain-Yves BUAT Rudiger BARTHAUER

Institutions Européennes Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont GENÈVE - Tél. 33 7693

12, rue du Cyprès BRUXELLES - Tél.: 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2 20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire Série semestrielle	FF. 1.200 FF. 400	FF. 700
(La revue n'est pas vendue au Numéro)		

LETTRE DE BRUXELLES

Bruxelles.- Les Etats de la Communauté ont donc choisi de respecter le Traité de fusion des Exécutifs européens et de réduire, le ler juillet prochain, de 14 à 9 le nombre de membres de la Commission. Après bien des hésitations, la sagesse l'a finalement emporté lors du dernier Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, les 11 et 12 mai. Les mises en garde, parfois sévères, de la presse européenne n'ont sans doute pas été étrangères à cette décision. Jusqu'au dernier moment cependant, un Etat membre au moins - la Belgique - aura tenté de trouver des "échappatoires" au Traité de fusion.

Que l'on dise - comme c'était la thèse du gouvernement de Bruxelles - que l'essentiel du Traité de fusion était la réunion des Exécutifs des trois Communautés, et non le problème du nombre de commissaires, soit. Mais une lecture attentive du texte suffit à montrer que ses auteurs (en 1965) avaient pris toutes les précautions possibles pour que, justement, les gouvernements ne puissent céder à la tentation de maintenir quatorze commissaires. Les juristes d'ailleurs ont vainement essayé de trouver un biais pour tourner cette difficulté. Dans ces conditions, passer outre, c'était vraiment violer le Traité. Sur un point mineur ? On peut en discuter. Cependant, c'est la gravité qu'aurait eu un tel acte qui eut constitué un très dangereux précédent, pour deux raisons au moins :

(1) Douze ans de vie communautaire l'ont prouvé : il existe dans les Traités européens des dispositions qui n'arrangent pas les uns ou les autres des Etats membres. La tentation, à nouveau, eut été forte ... (2) Ce n'est pas au moment ou les Six veulent faire accepter intégralement les Traités aux candidats à l'adhésion qu'il aurait été judicieux de violer certaines de leurs dispositions. Ces arguments ont heureusement prévalu, et la France, quant à elle, s'est souvenue à temps qu'il n'était nullement dans son intérêt de faire preuve de trop de souplesse en la matière. Avec le recul, on se rend d'ailleurs compte que, lors de la précédente session du Conseil ministériel à Luxembourg, il s'en est fallu de fort peu (la fermeté de Gaston Thorn, chef de la diplomatie luxembourgeoise, en fait) pour que les Six s'accordent à "tourner" le Traité.

Les Six sont également convenus d'appliquer le principe de la "rotation" de la présidence de la Commission. C'était pour Paris un principe fondamental à la suite de la grande crise de 1965. A la vérité, personne n'a vraiment cherché à revenir sur ce principe. Jean Rey quittera donc la présidence de la Commission qu'il assume depuis trois ans (son mandat initial, ayant été reconduit pour un an en juillet 1969). Non pas qu'il ait d'une façon ou d'une autre démérité, ou mécontenté les uns ou les autres, pas plus la France qui avait d'ailleurs été en 1967 à l'origine de sa nomination qu'un autre Etat membre. Mais la "rotation" est effectivement un principe qui convient au "collège" qu'est la Commission.

Quant au nom du nouveau Président, les Six en sont certainement plus loin qu'on ne se l'est figuré ici ou là. Sans aucun doute, la décision finale à ce sujet ne sera prise qu'à la fin du mois de mai. Tout dépend de Rome, dont le choix conditionne celui des autres gouvernements. La délégation italienne a confirmé qu'elle assumerait ses responsabilités et présenterait un candidat agréable par tous. Le gouvernement italien a soumis à ses partenaires une liste de quatre noms, ceux de MM. Maffatti (Ministre des PTT), Russo (Ministre sans portefeuille), Fenoaltea (ancien ambassadeur) et Levi Sandri (actuel vice président de la Commission).

Le premier a laissé entendre qu'il n'accepterait que dans la mesure ou son Parti (la démocratie chrétienne, "branche "Fanfani) lui assurerait une position de repli dans deux ans, à la fin de son mandat. C'est le candidat le plus sérieux, mais il n'est pas certain que ses exigences soient satisfaites. En ce qui concerne M. Fenoaltea, la tendance de plusieurs délégations est de dire que la candidature d'un ambassadeur, tout à fait acceptable pour un poste de membre de la Commission, est peut-être un peu "légère" pour le poste de Président. Quant à L. Levi Sandri, on ne doit pas oublier qu'en juin 1967 déjà, sa candidature n'avait pas été retenue. Reste M. Russo ... dont on ne dit rien. Tout cela se complique, comme toujours en Italie, du "jeu" politique intérieur : les socialistes (parti de L. Levi Sandri) sont, dit-on, particulièrement gourmands.

Au total, il ne semble donc pas absolument exclu que l'Italie, finalement, décide de se désister. Cette insécurité met évidemment ses partenaires dans une position délicate. En effet, en ce qui concerne la Présidence de la Commission, si l'Italie devait, malgré tout, "passer" son tour, on se tournerait vers la France. Or, que l'on sache, Paris ne s'est pas encore très sérieusement préoccupé de cette affaire. Suffisamment pourtant, doit-on observer, pour que le dernier Conseil des Ministres français, qui devait confirmer dans leurs mandats Raymond Barre et Jean François Deniau, ait préféré surseoir à sa décision. Pourquoi ? Plusieurs Etats ont déjà plus ou moins discrètement, fait savoir qu'ils n'étaient pas favorables à une Présidence de Raymond Barre : l'Italie, notamment, où les thèses monétaires de l'intéressé semblent rencontrer un certain nombre de résistances. De plus, à Paris non plus il ne semble pas que Raymond Barre rallie tous les suffrages gouvernementaux. Après la France, un autre Etat est attentif à la façon dont va tourner la situation : le Luxembourg, car la rotation s'effectuerait presque certainement à son profit si l'Italie et la France se désistaient.

En ce qui concerne les membres de la Commission, le choix de l'Italie conditionne celui de la Belgique et des Pays-Bas pour une raison que l'on oublie souvent : l'équilibre entre les démocrates chrétiens et les libéraux d'une part, et les socialistes d'autre part au sein de la Commission. Une présidence italienne socialiste signifierait probablement le départ de Sicco Mansholt (lui aussi socialiste, et dont le parti est d'ailleurs dans l'opposition à La Haye). Elle pèserait également sur le choix du gouvernement de

Bruxelles en le conduisant à désigner un social chrétien flamand (MM. Rindemans ou M. Coppé, actuel membre de la Commission). Au contraire, une présidence démocrate-chrétienne pourrait permettre le maintien de Sicco Mansholt et la nomination d'un socialiste flamand (M. Fayat).

Le "problème" belge est un élément supplémentaire d'incertitude qui complique à l'extrême la situation. Certains membres du
gouvernement belge n'ont pas abandonné l'idée de voir Jean Rey maintenu en tant que membre de la Commission avec un poste clef : la
responsabilité des négociations avec la Grande-Bretagne. Voilà qui
explique d'ailleurs que les discussions des Six sur la procédure de
négociation avec les candidats à l'adhésion ne soit pas terminée.
D'autres, plus raisonnables sans doute, sont acquis à l'idée que le
Ministère belge des Affaires Etrangères étant détenu par un francophone (M. Harmel), la représentation à la Commission devrait aller
à un flamand. Mais il y a deux partis aux pouvoirs : chrétiens démocrates et socialistes ... On revient au problème précédent.

Si bien que, finalement, rien n'est joué dans cette affaire, qui parait au moins aussi complexe que le dosage d'un gouvernement dans un régime d'Assemblée. Le renouvellement de la Commission fournit en tout cas l'occasion de réfléchir quelque peu à l'évolution de cette institution. Ce n'est pas polémiquer que de constater que, pour différentes raisons, son prestige a quelque peu décru depuis 1965. A l'origine, il y a évidemment la crise ouverte par Paris. Mais ce n'est pas le seul motif à invoquer. La Commission n'a certainement pas gagné à être composée de quatorze membres. Elle a moins bien "travaillé" que dans sa précédente composition à neuf. Echaudée par les attaques de Paris, elle s'est repliée sur des positions manquant parfois de panache. De plus, certaines de ses initiatives ont été prises à contretemps, tandis qu'elle n'en a pas pris d'autres que l'on attendait de sa part. Il est vrai qu'elle a dû, dès son entrée en fonction, réorganiser ses services, ce qui n'était pas une mince affaire. Sans doute le retour à neuf. puis la certitude qu'en cas d'élargissement de la Communauté à dix membres, il n'y aurait que quatorze commissaires (au lieu du collège d'une vingtaine de personnes envisagé il y a peu de temps encore), peuvent-ils lui rendre une partie du dynamisme, du tranchant qu'elle a perdus.

En outre, au moment où les Etats membres nomment de nouveaux Commissaires avec les difficultés que l'on sait, certaines
observations peuvent être faites, et certaines questions posées. A
moins d'évènements extraordinaires d'ici la fin juillet, il est
clair que ce n'est pas une personnalité politique de premier plan
qui occupera la Présidence. Ainsi apparait-il que ces personnalités
ne sont pas convaincues de l'intérêt de venir à Bruxelles. Est-il donc
trop tôt si tard ? La vérité est qu'aucun gouvernement ne veut d'une
Commission ayant une stature politique et alliant le prestige à la
puissance. D'où il résulte que ce n'est pas de la Commission que
sourdra, dans la pratique, le "premier gouvernement" européen.
Etait-il raisonnable de le souhaiter ? La question est posée depuis

longtemps. Elle ne sera pas résolue.

Ce que l'on peut espérer en revanche, c'est qu'en refusant cette approche politique, les Etats membres aient à coeur de ne pas se laisser glisser sur le versant contraire : <u>faire de la Commission</u>, <u>petit à petit. un simple Secrétariat</u>. La Communauté a déjà atteint un niveau élevé d'intégration. Le Parlement de Strasbourg, quoi qu'on dise, n'a et n'aura pas dans les prochaines années de pouvoirs réels. Tout reviendrait alors au Conseil de Ministres. Or, en dehors des questions d'équilibre institutionnel, il se pose des problèmes pratiques tenant à la nécessité de prendre de plus en plus de décisions, et de les prendre de plus en plus vite. La généralisation du vote à la majorité n'est pas le seul moyen de supprimer ce problème car, de toute façon, une telle généralisation aurait des limites.

La Commission doit donc être plus qu'un Secrétariat, même doté d'un droit d'initiative. C'est aans aucun doute du coté de la formule des "Comités de gestion", qui fonctionnent de façon tout à fait satisfaisante en agriculture, qu'il convient de poursuivre les "recherches institutionnelles" de la Communauté. Ce pourrait être la première tâche de cette nouvelle Commission que, sortant des sentiers battus et des quarelles théologiques, de réfléchir pratiquement aux meilleurs moyens de faire fonctionner l'Europe, peut-être élargie, demain.

L'OPINION DE LA SEMAINE

LA ROCHE TARPEIENNE EST PROCHE DU CAPITOLE

par Walter B. Wriston
Président de la First National City Bank (New York)

Le succès a souri à tous les banquiers l'an dernier. Leur réussite a même été si grande qu'elle s'est soldée par un échec. Ils ont su se procurer des fonds en dépit des plus fortes pressions monétaires que les banques fédérales de réserve aient jamais exercées sur eux. A force de restreindre la masse monétaire, la Réserve fédérale a réussi à élever les taux d'intérêt audelà de toute limite supportable - y compris le taux préférentiel (prime rate). L'opération ainsi menée à bien a déchaîné la colère des parlementaires contre les banques, et celles-ci ont eu beau expliquer qu'elles suivaient à la lettre la politique du gouvernement, rien n'a pu les préserver de leurs foudres.

Malgré une réglementation discriminatoire, les banques américaines sont parvenues à servir la majeure partie de leur clientèle en faisant appel à des sources nouvelles de liquidités. Le succès de cette entreprise devait entraîner alors un second échec dans le domaine de nos relations publiques, car les banquiers furent accusés de tourner la loi. Une politique de réglementation restrictive empêchant les établissements bancaires de rénondre aux légitimes besoins financiers de leurs clients, il fallut bien créer des sociétés "holding", émanant chacune de sa propre banque (one-bank holding company) qui s'assurait ainsi la souplesse nécessaire pour répondre aux exigences de sa clientèle. Ce succès se solda par un échec politique et la presse en fit ses gros titres aux Etats-Unis.

Rien n'est donc plus menacé qu'un succès. Rien ne risque plus de se solder par un échec. D'aucuns prétendent que si les banques n'avaient rien fait, elles ne se trouveraient pas dans la situation qui est aujourd'hui la leur, mais l'on ne peut écrire l'histoire au conditionnel. Il est tout aussi vrai que si l'homme n'avait pas inventé la roue, l'on ne compterait pas les morts sur les autoroutes; mais dans ce cas, bien sûr, personne n'arriverait jamais nulle part. Les modifications qui ont affecté les affaires bancaires, au même titre que notre environnement ou nos structures politiques, ont été trop spectaculaires, trop rapides et trop significatives pour que l'on puisse endiguer leur cours. Dans un article récent sur la décennie qui commence, le grand historien Arnold Toynbee écrivait:

"La plus grande difficulté qui nous guette tous entre 1970 et 1979 sera de digérer cette masse de changements survenus en dix ans. Il semble improbable que nous parvenions à surmonter cette difficulté de façon satisfaisante. C'est aux psychologues qu'il appartient de répondre à la question nosée par la rapidité des bouleversements technologiques actuels. Un être humain peut-il digérer au cours d'une vie n'importe quelle somme de modifications affectant son environnement, ou bien y rencontre-t-il ses limites? Les générations antérieures n'ont jamais été appelées à en absorber autant".

Quiconque se trouve atteint tend à penser qu'il était le seul visé. Or les banquiers ne sont pas seuls à se croire mal-aimés. Le fait est que les citoyens américains se sentent frustrés, agacés et s'en prennent à tout ce qui passe à leur portée.

Ils se trouvent engagés dans une guerre qu'ils ne sont apparemment capables ni de gagner ni de liquider. Ils sont victimes d'une hausse inflationniste des prix qui ne semble pas répondre aux mesures monétaires adoptées. Ils paient de plus en plus cher des transports en voie de détérioration. Ils se voient cernés par une crise urbaine.

Les organes d'information reflètent ce malaise. Les journaux insistent lourdement sur le fait que l'indust rie automobile est en train de polluer la Terre. L'industrie pétrolière anéantit les oiseaux sur les côtes de Californie et s'abrite derrière des exemptions fiscales pour pallier l'épuisement du sous-sol. Les soins médicaux, dit-on, sont de moins en moins bons et de plus en plus onéreux. Les Fondations se trouvent réduites à la portion congrue par la nouvelle loi de finance. Quant à la situation sur le front politique, les jurés qui appartiennent aux chambres de mise en accusation de Newark semblent détenir aujourd'hui le record du surmenage aux Etats-Unis. Les milieux universitaires ne sont pas épargnés: faute de candidats il est des douzaines de fauteuils présidentiels vacants dans les établissements d'enseignement supérieur. Cela ne nous rend pas la tâche plus facile, mais nous permet de situer nos problèmes dans leur contexte et, peut-être, d'en tirer quelque indication sur la façon d'administrer le changement.

La City Bank s'est fixée bien des priorités en matière d'administration justement, c'est-à-dire de "management", en 1970. Les trois principales ont trait aux domaines suivants : (1) gestion de l'actif et du passif; (2) recrutement et amélioration du personnel; et (3) image de la firme et de sa société "holding".

L'on discute ferme sur la nécessité de transférer sur les sources de capitaux l'accent mis jusqu'ici sur les engagements en matière de gestion. A mon sens, il ne s'agit pas tant de remplacer un terme par l'autre que de les considérer ensemble. Cela exige un bon esprit d'analyse et d'innovation, mais aussi un bon système de relations publiques, notamment avec le gouvernement.

La pénurie de liquidités a accéléré l'afflux de papier commercial utilisé comme fonds de roulement par l'industrie américaine. Ce peut être là un phénomène permanent ou non, mais il n'en faut pas moins en tenir compte. L'inflation a apporté elle aussi un nouvel élément à la concurrence sur le marché des prêts à terme, et les banques devront sans doute aucun s'en préoccuper sérieusement. Les prêteurs à long terme se replient sur le marché des prêts à moyen terme où ils demandent et obtiennent des placements plus importants. Il en résulte d'une part une concurrence accrue dans le domaine des prêts de toutes sortes, et d'autre part une multiplication des risques en portefeuille.

Le problème du risque sera plus pressant encore dans l'économie de demain où se perpétueront probablement certaines positions de force quant aux emprunteurs. Les pratiques de la gestion de leur propre portefeuille par les banques devront s'adapter à ces facteurs ainsi qu'à beaucoup d'autres Il est difficile de prévoir que l'avenir nous réserve autre chose qu'une politique de portefeuilles relativement plus réduits avec, en compensation, un plus haut degré de liquidité dans ces portefeuilles.

Mais prévoir la croissance et les changements qui interviendront dans la composition des avoirs ne constitue qu'un point de départ. Toutes les banques devront faire la preuve de leur aptitude à lever des fonds. Une étude récente concluait que les emprunts et autres éléments du passif - dépôts exclus des banques commerciales en 1980 seraient trois fois plus importants qu'en 1968.

(à suivre)

LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL

VERS LE MARCHE COMMUN DES TRAVAUX PUBLICS. Réuni le 14 mai à Bruxelles, le Conseil de Ministres de l'Equipement a suffisamment avancé dans ses travaux pour que l'on escompte maintenant pour le 15 juin un accord sur l'harmonisation des conditions de passation des marchés publics de travaux. Il s'agit de placer dans une situation de concurrence identique toutes les entreprises de travaux publics de la Communauté, quelque soit le pays dans lequel elles soumissionnent pour l'édification d'autoroutes, de ponts, de ports, etc...

Un certain nombre de problèmes ont déjà été réglés soit au niveau des experts, soit lors des deux dernières réunions qu'ont tenues les Ministres. La Directive à venir portera sur les marchés d'un montant supérieur à \$ 1 million. Des règles de publicité des soumissions ouvertes - par l'intermédiaire notamment du J.O. des Communautés - seront instaurées. De même, seront appliquées des dispositions communes en matière de sélection des entreprises (capital, capacité technique, caution minimum, etc ...). Les critères d'attribution des marchés seront harmonisés (coût, délais, etc ...) de même que les cahiers des charges.

La question la plus délicate était posée par <u>le régime de</u> la "concession" tel qu'il existe en France et en Italie (par exemple, pour la construction et l'exploitation des autoroutes). Les concessionnaires étant des personnes de droit privé, on ne voyait pas, du côté français, pourquoi on leur appliquerait les règles valables pour les marchés publics. A l'opposé, les pays ne connaissant pas le régime de la concession, et particulièrement la Belgique, : Voyaient sans en thousiasme tout un secteur échapper à la règle commune . Un terrain d'entente fut finalement trouvé, tant pour l'octroi de la concession elle-même que pour les marchés conclus par les concessionnaires avec des entreprises "tierces". De nouvelles difficultés surgirent alors entre l'Italie et la France : Rome, sous la pression des petites entreprises, a obligé tout concessionnaire (dans la pratique, l'IRI quasi exclusivement) à sous-traiter 50 % des travaux; l'Italie veut faire accepter cette règle à la France qui, de son côté, n'a nulle envie de handicaper, en renchérissant les coûts et en alourdissant les procédures administratives, la politique routière qu'elle conduit depuis peu. Les choses en sont là.

Evidemment on peut songer à autoriser chaque pays à maintenir sa législation ... c'est-à-dire l'Italie à bénéficier d'une exception (Ce serait regrettable, mais combien de fois ce pays a-t-il déjà eu droit à des dérogations ?). Mais Rome voudrait maintenir aussi deux procédures particulières qui, en fait, oteraient toutes chances de succès aux entreprises des autres Etats membres. (1) La procédure de l'enveloppe secrète: quand une autorité politique fait un appel d'offre, elle dépose dans une enveloppe le prix minimum à respecter. Toute entreprise soumissionnant au-dessous est éliminée ... Le jeu consiste à "taper juste". On voit à quelles combinaisons cette procédure peut donner lieu. (2) <u>Les groupements d'entreprises</u>: partout les entreprises peuvent constituer des "groupements" pour soumissionner à des travaux, sauf en Italie où seules peuvent le faire des entreprises de droit italien Constituer une entreprise "italienne" pour un marché est irréalisable ... et trop long. Alors, dit l'Italie, il convient d'abord d'harmoniser le droit des groupements d'entreprises ... ce qui demandera des années.

LE DOSSIER ANGLAIS. - Les Six ont activement poursuivi la préparation de leur "base commune" de négociation avec la Grande-Bretagne et les autres candidats au Marché Commun. Au cours des sessions précédentes, les Ministres avaient achevé deux chapitres de cette préparation, ceux qui ont trait à la période de transition à accorder aux candidats pour s'adapter aux règles communautaires, ainsi qu'à la CECA. Les 11 et 12 mai, outre les questions relatives à l'Euratom (cf. infra), ils se sont entendus sur le Commonwealth.

C'était un sujet particulièrement délicat à propos duquel s'affrontaient les l'ays-Bas et la France. En ce qui concerne le beurre de Nouvelle Zélande, par exemple, La Haye voulait que d'ores et déjà les Six reconnaissent qu'il s'agit d'un "problème spécifique". Comme il a été dit que, d'une façon générale, la période de transition était suffisante pour s'adapter aux règles communautaires, cela revenait à octroyer d'avance, sans que Londres ait rien demandé, un régime dérogatoire. Voilà d'ailleurs une illustration de ce qui attend les Etats membres pendant les négociations. La France en tout cas s'opposait à cette thèse et ne voulait pas que le problème du beurre néo-zélandais soit mentionné. La formule de compromis qui est intervenue a immédiatement été interprétée de façons divergentes.

Un autre problème avait trait à l'association à l'Europe élargie des pays africains du Commonwealth. Paris voulait que leur association ne porte pas préjudice aux avantages acquis par les "18" de l'actuelle convention de Yaoundé, et que les structures de cette Convention soient sauvegardées. Les Pays-Bas refusaient de s'engager dans cette voie. Ils n'ont d'ailleurs jamais été favorables à la Convention de Yaoundé et soutiennent les thèses américaines sur les préférences généralisées. Finalement, la France a, dans une certaine mesure, obtenu satisfaction puisqu'il est dit que "l'objectif" de l'Europe élargie doit être de maintenir les structures de la Convention et de préserver les avantages des "18". Mais, encore une fois, la formule peut être diversement interprétée.

En ce qui concerne les institutions, on prévoyait en général un débat plus difficile qu'il ne l'a été. A vrai dire, la décision de ramener maintenant de 14 à 9 le nombre de commissaires simplifiait au moins un problème. Il a été décidé que lorsque la Communauté compterait 10 membres, la Commission compterait 14 membres (deux par grand pays, un par petit pays). La France s'était prononcée en faveur de 18 membres (3 par grands pays, 1 par petit), mais elle a rapidement abandonné son point de vue. Pas de difficultés non plus à propos du Parlement Européen. Il comptera 208 députés (36 pour chacun des 4 grands, 14 pour la Belgique et les Pays-Bas, 10 pour les trois "moyens" et 6 pour le Luxembourg). Enfin ont été réglées les procédures de vote au

sein du Conseil. A la majorité simple (votes de procédure), il faudra que six délégations sur dix se prononcent "pour". A la majorité qualifiée, il faudra réunir, sur une proposition de la Commission, 43 voix sur 61. Les voix seront distribuées ainsi : 10 par grands pays, 5 pour Belgique et Pays-Bas, 3 pour le Danemark, l'Irlande et la Norvège, 2 pour le Luxembourg. Ainsi, deux "grands" pays votant ensemble ne pourront pas être mis en minorité (rappelons, à ce propos que, jusqu'à nouvel ordre, le compromis de Luxembourg sur le respect de "l'intérêt vital" d'un pays, reste valable). Dans les rares cas où les décisions du Conseil sont prises sans proposition de la Commission, la majorité qualifiée devra réunir au moins autant de voix, mais venir de six pays (alors que les 43 voix peuvent être "dégagées" à cinq délégations seulement).

Sur la procédure de négociation enfin, la décision est partiellement prise en ce sens qu'il est décidé que le négociateur de la Communauté sera le Président en exercice du Conseil. Cependant, le rôle de la Commission n'a pas été défini clairement. Les discussions se poursuivent à ce sujet au sein du Comité des Représentants Permanents ... en collaboration avec la Commission. Ce qui ne manque pas de piquant car, au fond, le problème est bien celui des rapports de l'un avec l'autre. La thèse ralliant le plus de suffrages tend à faire du Président du Comité des Représentants Permanents le négociateur, la Commission recevant, sur mandat, des missions d'exploration ou de porte-parole à propos des discussions relatives aux politiques communes. Formule souple, trop souple peut être parce qu'imprécise. En fait, elle permet aux Etats membres de garder continuellement la négociation "en main".

Du côté belge, où l'on voit là un bon moyen de résoudre en même temps l'épineuse question de la nomination du membre belge de la Commission, on voudrait qu'au second niveau ("au-dessous" du Conseil, c'est-à-dire au niveau du Comité des Permanents), la Commission soit négociateur ... ou mieux encore, qu'un Commissaire soit négociateur (Jean Rey?). Ce Commissaire serait alors la charnière entre les deux négociations : celle qui se mènera au niveau ministériel et celle qui sera conduite au niveau des suppléants des Ministres. Cette affaire ne sera tranchée que lors du Conseil du 8 juin à Luxembourg.

Cette prochaine session permettra également aux Six d'en terminer avec la préparation de la base commune de négociation. Deux questions doivent encore être débattues : (1) <u>le cas des "neutres"</u> (Autriche, Suède, Suisse) : que leur proposer ? Ils veulent bénéficier de l'Union tarifaire sans adhérer à la Communauté, pour des raisons politiques. C'est une affaire importante. La "Grande Europe" ne doit pas se diluer dans une vaste zone de libre échange. (2) Les problèmes posés par la situation des <u>finances extérieures de la Grande-Bretagne</u>. On attend ici avec curiosité les conversations que les Six auront à ce propos.

Cela étant, les Etats membres devront également, conformément aux engagements pris à La Haye, arrêter les grandes lignes du programme de renforcement de la Communauté, notamment en matière industrielle et monétaire. Dans ce dernier domaine, le "Comité Werner" doit terminer ses travaux et pemettre à la fin du mois son rapport aux Ministres des Finances. Dans ces conditions, les négociations s'ouvri-

ront officiellement à Luxembourg le 30 juin. Selon l'expression consacrée, il s'agira d'une "séance-portrait de famille". Reste à savoir ce que le gouvernement Wilson va décider à propos de la date des élections britanniques. L'ouverture "réelle" des négociations en dépend. Rien de sérieux ne se dira entre les deux délégations tant qu'un gouvernement anglais ne sera pas confirmé, qu'il soit travailliste ou conservateur.

L'UNIFICATION POLITIQUE. Le "Comité Davignon", chargé d'établir conformément au point 15 du communiqué de La Haye - un rapport sur les progrès possibles dans la voie de l'unification politique européenne à l'intention des Ministres des Affaires Etrangères, a terminé son travail. Son rapport est en cours de rédaction actuellement, et les Ministres en seront saisis au cours d'une réunion qu'ils tiendront à Rome, le 29 mai, après la session de l'OTAN.

Affaires Etrangères qui composaient le Comité ont fait preuve d'un grand réalisme. D'abord en évitant les formules creuses. La première question à poser était, au fond, celle-ci : des tentatives d'unification politique sont-elles nécessaires, voire utiles en ce moment ? Après tout, et comme souvent , le point 15 du communiqué de La Haye ne correspondait peut-être qu'au souci d'"orner" la relance européenne. Des arguments "pour" et "contre" ont été répertoriés. Certains font valoir qu'un moment où, dans le cadre de la construction économique, certains dossier progressent de façon satisfaisante, il n'est peut-être pas très indiqué de "prendre des risques" en matière politique. En outre, on compliquerait sérieusement le problème de la candidature britannique, le Gouvernement de Londres maintenant sa demande de participer aux conversations politiques des Six.

A l'inverse, il est vrai que <u>de multiples arguments peuvent</u> <u>etre invoqués pour plaider</u> en faveur d'un début de coopération politique, ne serait-ce que parce que, progressivement, les Six "font" de la politique en traitant des questions comme l'intégration monétaire par exemple. Mais comment concevoir l'Unification politique ? C'est-à-dire finalement, comment la "placer" par rapport à l'unification économique. Il s'agit là d'une des questions essentielles que les Six n'ont pu surmonter lorsde la discussion du "Plan Fouchet". Pour le moment, il semble qu'il soit possible d'entreprendre qu'un certain nombre d'actions en laissant pendant cet aspect de la question. Le Comité Davignon d'ailleurs ne parle nullement de la conclusion d'un Traité mais seulement d'une "déclaration d'intention" des gouvernements.

Dans un premier chapitre, le Rapport Davignon échafaude une série d'hypothèses de travail, de "forces" différentes. Il s'agit en fait, pour les Ministres, de dire jusqu'où ils souhaitent aller, pour le moment en tout cas, dans la voie de l'Unification politique. Cela dépend évidemment très largement des secteurs que l'on veut cnglober dans cette oeuvre d'unification (les questions de défense en feront-elles partie?). Dans un second chapitre, les directeurs politiques ont répertorié un certain nombre d'actions de coopération qui pourraient être entreprises immédiatement. Parmi elles figure, par exemple, la coopération entre ambassadeurs des Six dans les pays tiers.

Le troisième chapitre est relatif à la méthode de travail et suggère une procédure pour que le Comité puisse poursuivre ses travaux sur la base d'un nouveau mandat.

Reste la question de la participation des candidats à ces discussions. Le Comité a posé la question sans la résoudre, en laissant le soin aux Ministres. Du côté français, on considère que la participation britannique ne peut intervenir qu'une fois réalisée l'adhésion de Londres au Marché Commun. Entre temps, l'UEO serait certainement un organisme approprié. Tel n'est pourtant pas l'avis d'autres gouvernements, notamment ceux d'Italie et des Pays-Bas.

LES NEGOCIATIONS AVEC L'AIEA.— Aucun progrès n'a pu être enregistré à l'occasion de la discussion qui s'est déroulée, lors de la réunion ministérielle de la semaine dernière, sur la demande de mandat de la Commission relative aux négociations qu'elle entend mener avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) de Vienne au sujet de l'accord de vérification à conclure sur le contrôle de sécurité communautaire exercé sur les matières fissiles en circulation dans la Communauté. Le désaccord reste en effet complet entre d'une part la Commission et les cinq pays membres signataires du Traité de non prolifération des armes atomiques (TNP), et. d'autre part la France qui dispose de l'arme atomique mais qui n'a pas signé le TNP.

La Commission et les Cinq souhaitent signer avec l'Agence de Vienne un accord donnant à cette dernière la possibilité de vérifier l'efficacité du système de controle d'Euratom, mais sans que celle-ci puisse avoir la possibilité d'exercer un contrôle direct sur le territoire de la Communauté. La France estime quant à elle qu'elle ne saurait accepter un tel accord sans que soit touché, ne fût-ce qu'indirectement, le statut particulier qu'elle possède en la matière. Les cinq pays signataires du TNP s'étant engagés à accepter la vérification, le système de contrôle d'Euratom perdrait en effet son caractère autonome et ne serait donc plus le même que celui qui résulte du chapitre VII du Traité d'Euratom. La France pourrait donc être conduite à refuser ce contrôle, sauf dans certains cas particuliers dans lesquels elle y est obligée en raison d'accords conclus avec des pays tiers (tels que les accords comportant fourniture de matières fissiles qui ont été conclus avec les Etats-Unis. la Grande-Bretagne et le Canada).

Pourtant la Commission et les Cinq tiennent absolument à ce que le mandat de négociation soit donné à l'unanimité des Etats membres. Afin de dissiper les préoccupations françaises, il a été proposé que les Cinq s'engagent dès maintenant à discuter le contenu de l'accord de vérification avec la France avant que cet accord ne soit signé, et à prendre toutes mesures d'adaptation nécessaires des règles d'application concernant le contrôle d'Euratom en vue d'éviter que les intérêts particuliers de la France ne soient lésés. Cependant, ils estiment qu'il ne saurait exister plusieurs systèmes de contrôle différents à l'intérieur de la Communauté, et que Paris devrait donner son accord au mandat de négociation.

La question sera réexaminée lors de la prochaine réunion ministérielle, et l'on peut espérer qu'il sera alors possible d'arrêter une décision unanime, éventuellement sur la base du compromis proposé la semaine dernière et qui devrait donner toutes garanties que la France pourra équitablement demander. Le temps presse en effet car, conformément à l'art. 3 du TNP, les négociations avec l'Agence de Vienne devront être engagées avant l'automne prochain.

L'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES SIDERURGIQUES.— Alors que ces dernières années avaient été marquées par une offre surabondante et à des prix très satisfaisants de minerai de fer et de charbon à coke, la situation a profondément changé depuis le prodigieux essor de la demande d'acier dans le monde, et en particulier dans la Communauté, et elle risque fort de s'aggraver encore en raison de l'expansion des productions sidérurgiques un peu partout dans le monde, notamment au Japon dont la sidérurgie dépend pour une proportion particulièrement forte des approvisionnements en provenance du marché mondial des matières premières.

La question commence à se poser pour le minerai de fer, mais elle est d'ores et déjà d'actualité pour ce qui est du charbon à coke et du coke de four. Par sa décision 1/70 concernant l'aide financière en faveur du charbon à coke destiné à la sidérurgie communautaire, la Commission a voulu donner à cette dernière le délai nécessaire (la décision est valable pour trois ans) pour assurer elle-même son approvisionnement en charbon à coke, ce qui ne peut se faire que par la conclusion de contrats de livraison à long terme et à des prix rentables pour les producteurs charbonniers. Mais c'est sur la question des prix qu'un désaccord profond semble subsister entre sidérurgistes et charbonniers. En effet, alors que les fournisseurs américains ont relevé de \$ 2 à 3 leurs prix inscrits dans les contrats de livraison conclus avec les acheteurs communautaires, ces derniers prétendent obtenir le charbon à coke à des prix situés en dessous du prix concurrentiel. En d'autres termes, les gouvernements subventionnent indirectement l'industrie sidérurgique qui obtient pourtant des recettes très satisfaisantes depuis que le niveau des prix de l'acier a bénéficié, au cours des 18 derniers mois, de toute une série de hausses successives.

Pourtant, dans un rapport discuté le 15 mai au sein du Comité consultatif de la CECA, un représentant de la sidérurgie, M. Conrot, de l'industrie de l'acier du Luxembourg, a reconnu que l'approvisionnement de la Communauté en coke et en charbons à coke continuera probablement à présenter pendant assez longtemps des difficultés sérieuses qui pourraient conduire à une pénurie, pour peu que la production communautaire ou les importations viennent à fléchir. Or, tel semble devoir être le cas si les d'sidérurgistes ne sont pas disposés à conclure des contrats de livraison à long terme à des prix permettant aux entreprises charbonnières de couvrir leurs coûts de production. En effet, les gouvernements n'accepteront pas indéfiniment le versement de subventions en augmentation permanente, et malgré tout insuffisantes pour couvrir le déficit des charbonnages. En l'absence d'initiatives réalistes de la part de la sidérurgie, de nouvelles fermetures de charbonnages produisant du charbon à coke resteront donc inévitables.

En deuxième lieu, il conviendrait d'assurer que soit dégagé au profit de la sidérurgie tout le coke auquel d'autres combustibles peuvent être substitués sans difficulté. C'est le cas du coke consommé dans les foyers domestiques, mais c'est encore plus le cas pour ce qui concerne les très importants tonnages de charbon à coke de très bonne qualité qui sont consommés dans les chaudières des centrales électriques allemandes en raison des avantages fiscaux résultant des lois en vigueur sur l'encouragement de la consommation du charbon pour la production d'électricité.

Des solutions à ces problèmes ne sont pas seulement nécessaires. Elles sont surtout très urgentes car les charbonnages doivent dresser leurs plans et ils ne sauraient le faire que pour les capacités de production dont la rentabilité sera assurée.

EUROFLASH

EUROFLASH

- P. 16 ASSURANCES Allemagne: Les accords UNION DES ASSURANCES DE Paris/GERLING KONZERN. France: Créations du GROUPEMENT MUTUEL D'ASSURANCES et de LES CIES D'ASSURANCES ABEILLE & PAIX.
- P. 17 AUTOMOBILE <u>France</u> Création de VOLVO RHONE-ALPES. <u>Indonésie</u>: Projet conjoint VOLKSWAGENWERK/DAIMLER BENZ. <u>Tunisie</u>: Les accords PEUGEOT/TUNISIENNE DE MECANIQUE AUTOMOBILE.
- P. 17 BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS France: Une concentration donne naissance à FRANCAISE DE TRAVAUX PUBLICS FOUGEROLLE; Les apports de CONDUITES & POTEAUX EN CIMENT ARME à NOUVELLE CEPECA; VICAT prend le contrôle de CIMENTS DE VOREPPE; S.I.C.O.S. SpA ouvre une succursale à Nice. Pays-Bas: Création de BETONMORTELCENTRALE DINTELMOND.
- P. 18 CAOUTCHOUC <u>Italie</u>: NAUGATUCK RUMIANGA passe sous le contrôle absolu d'UNIROYAL.
- P. 19 CHIMIE Belgique: Association américano-britannique dans MORGANITE CERAMIC FIBRES; Les accords NOVACEL/U.C.B.-UNION CHIMIQUE.

 France: KURT HERBERTS & C° prend le contrôle de HADFIELDS; Dissolution de ENGRAIS DE FRANCE-STE COMMERCIALE C.D. F. AUBY; CHIMIQUE DES CHARBONNAGES prend à bail les actifs de FINALENS.

 Italie: Concentration au profit de 3M MINNESOTA ITALIA. Pays-Bas:
 E.N.C.K. passe sous le contrôle absolu de CENTRAL RESOURCES CORP.
- P. 21 COMMERCE Allemagne: PETER BEIT est d'origine suisse. Grande-Bretagne: Association franco-britannique dans HYPERMARKET (HOLDINGS); N. V. GIELI SSEN s'installe à Londres. Italie: MAGAZZINI STANDA absorbe trois filiales. Pays-Bas: EGBERS' CENTRAMARKT est filiale de GEBR. SCHUITEMA. Suisse: FRANK & SCHULTE HANDELS prend le contrôle de ROBECO.
- P. 22 CONSEIL ET ORGANISATION <u>Allemagne</u>: Prise de participation croisée ATTWOOD INSTITUT FÜR MARKANALYSE /CONTEST. <u>Belgique</u>: PSYMA BELGIUM est à capital allemand.
- P. 23 CONSTRUCTION ELECTRIQUE Allemagne: CARMEN CURLERS transforme en filiale sa succursale de Bad Soden. Autriche: Projets industriels de SIEMENS. France: STIEBEL WERKE s'installe à Hagueneau; Concentration au profit de PHILIPS "ECLAIRAGE, RADIO, MENAGER".

 Italie: Concentration au profit de MOOR. Suisse: CLARVILLE s'installe à Neuchâtel. USA: Association germano-américaine dans ALLIS CHALMERS POWER SYSTEMS.

- P. 25 CONSTRUCTION MECANIQUE Allemagne: GKN SANKEY (EUROPE)
 est à capital britannique; SVENSKA TÄNDSTICKS élargit son contrôle
 sur BADISCHE MASCHINENFABRIK; DEMAG prend le contrôle de STÖHR
 FÖRDERANLAGEN SALZER. Autriche: DEMAG prend le contrôle de
 HERBERT TULIPAN STAHL. Belgique: Création d'APPAREILS DE MESURE FRANKIGNOUL & CIE. France: SALEX FRANCE est filiale de
 GENERAL ELECTRIC & ENGLISH ELECTRIC; WINSLOW FRANCE est
 d'origine américaine; CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK ouvre une
 succursale à Geispolsheim/B. R.; Les accords FENWICK/BLEREAU.
 Grande-Bretagne: CIMAT SPA ouvre une représentation à Watford/Herts.
 Italie: Concentration au profit de LA SALLE MACHINE TOOL ITALIA.
 Suisse: KOENIG & BAUER s'installe à Berne. Union Sudafricaine:
 ORENSTEIN & KOPPE L devient actionnaire de H. M. G. CONSTRUCTION
 EQUIPEMENT; ANGIOLO ROSSELLI & FRATELLI prend 16 % dans
 CHET INDUSTRIES.
- P. 28 EDITION Allemagne: ACADEMIC PRESS reprend un Département à MAX GEHLEN.
- P. 28 ELECTRONIQUE Allemagne: COMPUTER RESALE BROKERS s'installe à Duisburg; LITTON INDUSTRIES ouvre une succursale à Munich. Belgique: CYBERNETICS INTERNATIONAL s'installe à Bruxelles; CINTRA ouvre une succursale à Bruxelles. France: CYBERNA FRANCE est filiale de COMPUTER DATA SYSTEMS; BOURNS négocie la prise de contrôle d'OHMIC; Constitution définitive de VIATRON FRANCE. Grande-Bretagne: Les accords SOCAPEX/THORN BENDIX. Luxembourg: Les intérêts de SCIENTIFIC RESOURCES dans DECISION DATA CORP.; Association franco-américaine dans PHOTOCOMPOSITION SERVICE EUROPE et ALPHANUMERIC EUROPE.
- P. 31 FINANCE Allemagne Les projets de trois banques yougoslaves. Espagne:
 Six filiales pour IBERLEASING. France: BANCO DA AGRICULTURA
 ouvre une succursale à Paris; Réorganisation du groupe LOCAFRANCE;
 SOFFO simplifie certains intérêts; Cinq filiales pour BANQUE DE L'UNION
 EUROPEENNE, INDUSTRIELLE & FINANCIERE; Simplification chez SOGENIN. Italie: Concentration au profit d'ISTITUTO FINANZIARIO ITALIANO LANIERO. Pays-Bas: UNION BANK et CENTRAL NATIONAL BANK
 prennent 10 % dans BANK VAN EMBDEN. Union Sudafricaine: FRANSEC
 appartient à BANQUE DE L'INDOCHINE.
- P. 33 INDUSTRIE ALIMENTAIRE <u>Autriche</u>: Les projets de GENERAL BISCUIT.

 <u>Belgique</u>: DI GIORGIO CORP. prend le contrôle de CONFISERIE LUX.

 <u>Espagne</u>: Les projets de GENERAL BISCUIT. <u>France</u>: SÜDDEUTSCHE

 FLEISCHVERWERTUNG s'installe à Sarreguemines; GENERALE SUCRIERE,

 GERVAIS-DANONE et CIE DU NORD deviennent actionnaires de GENERALE

 ALIMENTAIRE; Création des sociétés d'exploitation NOUVELLE DU CHAM
 PAGNE MERCIER et MOËT; RICARD absorbe cinq filial es; OBERRHEIN
 MÜHLEN-HANDELS ouvre une succursale à Hirsingue/H. R. <u>Italie</u>: Les

 projets de GENERAL BISCUIT. <u>Pays-Bas</u>: DOMO-BEDUM reprend les

 actifs de MAYO; DI GIORGIO CORP. prend le contrôle de SUNNY LAND.

- P. 36 METALLURGIE Allemagne: Projet commun VAW/REYNOLDS METALS, Les accords HOESCH/KLÖCKNER-WERKE. Belgique: Une concentration donne naissance à METALLURGIE HOBOKEN-OVERPELT; France: IN-DUSTRIA FRANCE est à capital belge; PARIS & OUTREAU absorbe ACIE-RIES D'HIRSON. Italie: OESTERREICHISCH-ALPINE MONTANGESELL-SCHAFT simplifie ses intérêts.
- P. 38 PAPIER Allemagne: BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANK élargit son contrôle sur ZELLSTOFFABRIK WALDHOF. Autriche: Concentration PAPIERFABRIK LAAKIRCHEN/STEYRERMÜHL PAPIERFABRIKS. Belgique: Association germano-belge dans NOUVELLES CARTON-NERIES VANBREUZE. Espagne NED. PAPIERFABRIEK accroît ses intérêts dans CELUPAL.
- P. 39 PETROLE <u>Canada</u>: BRASCAN prend 15 % dans ELF OIL EXPLORATION.

 <u>Espagne</u>: Association franco-espagnole dans INGENIARIA MINERO INDUSTRIAL. <u>France</u>: U.O.P. PROCESSES INTERNATIONAL ouvre une succursale à Colombes/Hts-de-Seine; TOTAL absorbe onz e filiales.
- P. 40 PHARMACIE Allemagne: Les projets d'INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP. France: Simplification chez CLYN-BYLA ainsi que chez MIDY.
- P. 41 PLASTIQUES <u>Belgique</u>: Les accords GOODRICH/LIMBOURGEOISE DE VINYLE. <u>Suisse</u>: ELBATAINER KUNSTSTOFF s'installe à Zurich.
- P. 42 PUBLICITE Allemagne: INTERNATIONAL CONTACT C° WERBE est à capital italien; Concentration BROSE & PARTNER/CLAR.
- P. 42 TABAC Allemagne: Les accords VILLIGER SÖHNE/RUDOLF HOLZAPFEL.
- P. 43 TEXTILES Allemagne: KOLBERMOOR-UNION prend le contrôle de TH. MOMM & C°. Belgique: Association franco-suisse dans FILVAD. France: DOLLFUS MIEG prend le contrôle de WARNIER-DAVID. Italie: Nouvelle filiale pour DUBIN-HASKELL-JACOBSON.
- P. 44 TOURISME <u>Belgique</u>: ORGANIZZAZIONE EUROTEL ouvre une succursale à Sart-les-Spa. <u>Congo</u>: Les projets de GENERALE D'AUTOMATISME. <u>Espagne</u>: VIAGES INTERSOL est filiale de WAGONS-LITS.
- P. 45 TRANSPORTS Allemagne: Les accords GEMEINWIRTSCHAFTLICHE HOCHSEFISCHEREI/HANSEATISCHE HOCHSEEFISCHEREI; Association néerlando-britannique dans BERNHARD VON BLOMBERG SCHIFFSMAKLER.

 Belgique: VEBA et AHLERS développent RHENUS ANTVERPIA. France:
 Association franco-belge dans AGENCE SERVICES CONTAINERS. Italie:
 UNICONTRAS appartient à DOMESTIC AIR EXPRESS. Pays-Bas: Association anglo-néerlandaise dans CENTRAL AMERICA SERVICES.

ASSURANCES

(564/16) Les groupes U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA et GERLING KONZERN de Cologne ont conclu une série d'accords prévoyant la fourniture de services réciproques, une collaboration accrue dans le domaine de la réassurance ainsi que la mise à l'étude de formules de coopération dans les branches "incendie", "risques industriels" et "grands risques".

Le partenaire allemand a récemment (cf. n° 555 p. 16) formé à Paris une affaire de gestion d'intérêts de compagnies d'assurances et réassurances, GERLING FRANCE Sarl. De son côté, U.A.P. vient de créer deux "SICAV" à Paris: ACTANEA SA (capital initial de F. 20 millions) que préside M. Jacques Rozner, également président d'INTER EUROPE DIFFUSION SA (cf. n° 563 p. 29), et AEDIFICANDI SA (capital initial de F. 24 millions), que préside M. Dominique Leca.

(564/16) Les compagnies MUTUELLE GENERALE FRAN-CAISE-VIE, MUTUELLE GENERALE FRANCAISE-ACCIDENTS d'une part, et MUTUELLE DU MANS d'autre part, toutes trois au Mans/Sarthe, ont conclu un accord pour la mise en place d'un conseil commun de coordination chargé de rationaliser leurs activités. Elles ont également formé un groupement d'intérêt économique, GROUPEMENT MUTUEL D'ASSURANCES, pour la prestation de services d'assistance technique aux petites mutuelles.

Avec un chiffre d'affaires annuel approchant F. 800 millions, la première se place au quatrième rang des entreprises françaises de la branche. La troisième réalise pour sa part un chiffre d'affaires annuel de F. 110 millions environ.

(564/16) Décidée récemment (cf. n° 554 p.16), la création par les groupes de Paris L'ABEILLE SA et LA PAIX SA d'un holding commun destiné à recevoir leurs participations dans la branche en France et à l'étranger est devenue effective : la nouvelle LES CIES D'ASSURANCES ABEILLE & PAIX SA (capital initial de F. 100.000), présidée par M. Jean Marjoulet, compte parmi ses administrateurs la BANQUE VERNES & CIE Snc de Paris (cf. n° 542 p. 32).

AUTOMOBILE

(564/16) Le groupe AUTOMOBILES PEUGEOT SA de Paris (cf. n° 557 p. 19) et la STE TUNISIENNE DE MECANIQUE AUTOMOBILE (Sousse) ont conclu un accord aux termes duquel: 1) la seconde montera, chaque année, 400 camionnettes diesel, 500 voitures de type "404" et 100 voitures de type "404 Familiale" du premier, qui lui fournira des pièces détachées; 2) le premier assurera la promotion et la distribution à l'étranger de certaines pièces mécaniques de la seconde.

(564/17) Poursuivant le développement de son réseau commercial en France (cf. n° 493 p.15), le groupe suédois d'automobiles et mécanique lourde A/B VOLVO de Goteborg (cf. n° 557 p. 20) a présidé à l'installation à Vénissieux/Rhône de la société VOLVO RHONE-ALPES SA (capital de F. 100.000). Présidée par M. Gilbert Girardot (Argenteuil/Val d'Oise), celle-ci distribuera des automobiles, camions, matériels de travaux publics et agricoles, etc...

Dans le pays, le groupe dispose déjà de filiales à Puteaux/Hts-de-Seine, VOLVO BOLINDERS SA, Toulouse, VOLVO BOLINDERS SUD SA, et Marseille, VOLVO BOLINDERS PROVENCE SA.

(564/17) Les groupes automobiles de Wolfsburg VOLKS-WAGENWERK AG (cf. n° 560 p. 40) et de Stuttgart-Unterturckheim DAIMLER BENZ AG (cf. n° 556 p. 24) se proposent d'installer conjointement en Indonésie une affaire de vente et de montage en association avec un partenaire local.

Les deux groupes allemands, qui ont récemment engagé des pourparlers en vue d'une concentration de leurs intérêts en Espagne (cf. n° 547 p. 17), sont associés à parité notamment dans l'entreprise DEUTSCHE AUTO-MOBIL GmbH d'Esslingen-Mettingen et Hanovre (capital de DM. 5 millions).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(564/17) Le rapprochement des entreprises de génie civil ENTREPRISE FOUGEROLLE-LIMOUSIN SA de Paris (cf. n° 474 p. 14) et STE FRANCAISE DE TRAVAUX PUBLICS-SOFRA TP SA (Vélizy-Villacoublay/Yve-lines) - amorcé en 1967 par la prise par la première d'une importante participation dans la seconde, puis renforcé par la création conjointe fin 1968 du groupement d'intérêt économique GIFLIS (Paris) - va devenir effectif avec l'absorption de la première par la seconde, qui se transformera en STE FRANCAISE DE TRAVAUX PUBLICS FOUGEROLLE SA.

Affilié pour 26, 3 %, 20 % et 10 % respectivement aux groupes FOR-GES DE CHATILLON-COMMENTRY-BIACHE SA de Paris (cf. n° 535 p. 2!), VERENIGDE BEDRIJVEN BREDERO N. V. d'Utrecht et STE NOUVELLE DE CONSTRUCTION & DE TRAVAUX SA de Paris (cf. n° 554 p. 17), FOUGEROLLE réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 80 millions. Celui de SOFRA TP s'est élevé de F. 83, 6 millions en 1969.

(564/17) L'entreprise de consolidation des sols, forages et génie civil S.I.C.O.S. SpA de Turin a ouvert à Nice une succursale dirigée par M. J.L. Nordone.

(564/18) Une association paritaire aux Pays-Bas entre le groupe d'entreprises générales VAN HATTUM & BLANKENVOORT N. V. de Beverwijk (cf. n° 562 p. 18) et la firme de béton et matériaux de construction MEBIN-MIJ. TOT EXPLOITATIE VAN BETONMORTELBEDRIJVEN IN NEDER-LAND N. V. d'Amsterdam (cf. n° 559 p. 20) a donné naissance à Fijnaart-Heijningen à une filiale de production de mortiers et bétons, BETONMORTELCENTRALE DINTELMOND N. V. (capital autorisé de Fl. 1 million), dirigéepar MM. E. Groeneveld et H. M. Heppenhuis.

(564/18)

Affiliée à Grenoble/Isère des groupes ETS BOU-CHAYER & VIALLET SA (cf. n° 509 p. 34) et STE DES CIMENTS VICAT SA (cf. n° 558 p. 21), tous deux de Grenoble, la STE CONDUITES & POTEAUX EN CIMENT ARME-CEPECA SA (cf. n° 336 p. 19) a fait apport de ses actifs industriels à sa filiale STE NOUVELLE CEPECA SA, récemment créée à cet effet au capital de F. 100.000. Transformée en société de portefeuille sous le nom de STE HOCHE SA (capital de F. 1 million), elle a ensuite transféré son siège à Paris et porté le capital de CEPECA à F. 5,1 millions.

De son côté, VICAT s'est assuré le contrôle de l'entreprise CIMENTS DE VOREPPE SA (capital de F. 13,2 millions), qui produit à Voreppe/Isère 600.000 t. de ciments par an.

CAOUTCHOUC

(564/18) Le groupe chimique de Turin RUMIANCA SpA (cf. n° 560 p. 23) a négocié la cession de sa participation de 50 % à Turin dans la firme d'additifs pour caoutchouc, produits antiparasites, etc... NAUGATUCK RUMIANCA SpA (cf. n° 538 p. 11) au groupe de New York UNIROYAL INC. (anc. U.S. RUBBER C° - cf. n° 487 p. 22), qui en deviendra ainsi seul actionnaire. NAUGATUCK RUMIANCA (capital de Li. 500 millions), dont le bilan totalisait Li. 2,94 milliards fin 1969, s'est donnée en 1969 une filiale à Latina, NAUGATUCK RUMIANCA SUD SpA.

RUMIANCA, engagée en un programme d'investissement de Li. 500 milliards, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Li. 37 milliards (+ 21, 8%). Le groupe prépare la réunion de tous ses actifs en Sardaigne - notamment les sociétés ACRILSARDA SpA et STA CHIMICA SARDA SpA - au sein d'une seule filiale, RUMIANCA SUD SpA, dont une partie des titres seraient offerts au public par introduction en bourse.

CHIMIE

Une association 60/40 nouée entre les groupes britannique MORGAN CRUCIBLE C° LTD (à travers sa filiale MORGAN RE-FRACTORIES LTD de Neston-Wirral/Ches.) et américain THE BABCOCK & WOLCOX C° (New York) - membre du groupe international BABCOCK & WILCOX, dont les autres participants se trouvent à Londres, Paris et Oberhausen - a donné naissance à Bruxelles à la société MORGANITE CERAMIC FIBRES SA. Au capital de FB. 5 millions, celle-ci a pour objet l'exploitation d'une usine, à construire à Liège, de fibre isolante et réfractaire "triton kaowool". Les partenaires avaient conclu une opération de même nature en avril 1967, avec la création en Grande-Bretagne de l'entreprise MORGANITE CERAMIC FIBRES LTD de Neston-Wirral (cf. n° 405 p. 30).

Par ailleurs, les pourparlers récemment engagés (cf. notamment n° 545 p. 21) entre MORGAN CRUCIBLE et les groupes français LE CARBONE LORRAINE SA et UGINE KUHLMANN SA (principal actionnaire avec 31, 18 % du précédent - cf. n° 563 p. 37) ont abouti à la prise d'une participation de 18,67 % du premier dans le second, dont le capital est en cours d'augmentation à F. 43,2 millions.

L'entreprise allemande de laques et peintures DR. KURT HERBERTS & C° LACKFABRIKEN-CHEMISCHE WERKE de Wuppertal (cf. n° 398 p. 19) a enrichi ses intérêts en France - où elle possède une filiale commerciale à Paris, HERBERTS FRANCE Sarl (capital de F. 650.000) - avec l'acquisition du contrôle majoritaire à Mantes-la-Ville/Yvelines de la société HADFIELDS SA (capital de F. 1,5 million), jusqu'ici affiliée au groupe britannique HADFIELDS (MERTON) LTD de Mitcham/Surrey (cf. n° 350 p. 19).

Seconde entreprise de la branche en République Fédérale derrière le groupe de Ludwigshafen B. A. S. F. - BADISCHE ANILIN- & SODA-FABRIK AG (cf. n° 562 p. 20), HERBERTS a réalisé en 1969 avec près de 3.000 salariés un chiffre d'affaires consolidé de DM. 246 millions. Ses filiales ou affiliées comprennent les sociétés STANDOX-HANDELS GmbH & C° KG (Hanovre et Nuremberg), STANDOX GmbH (Wuppertal-Barmen), FLEX-O-LITE EUROPA GmbH "STRAHL-PERLEN" de Recklinghausen (en association paritaire avec la Division FLEX-O-LITE de la com eagnie américaine GENERAL STEEL INDUSTRIES INC. de St-Louis/Mo.), VESTISCHE GLASHÜTTE GmbH "VESTGLAS" (Wuppertal-Langerfeld), LETRON GmbH & C° KG d'Aschaffenburg (en association 40/20 avec les compagnies MD PAPIERFABRIKEN HEINRICH NICOLAUS GmbH de Munich et LETRON GmbH d'Aschaffenburg), HERBERTS-INDUSTRIE-ANLAGEN-TECHNIK GmbH (Essen), GOTTFRIED BISCHOFF KG (Essen) et ZAHN & C° GmbH (Hameln). A l'étranger, elle possède des filiales industrielles à Cavenago Brianza/ Milan et Rome, HERBERTS ITALIANA SpA, Vienne HERBERTS GmbH & C° KG, San Adrian del Besos/Barcelone HERBERTS ESPANOLA SA (en association avec le groupe de Cleveland/O. THE SHERWIN-WILLIAMS C°) et Folkestone/Kent KURT HERBERTS (U.K.) LTD, ainsi que des filiales commerciales à Malines (HERBERTS BELGIUM Pvba), Bale (HERBERTS AG), New York (AMERICAN HERBERTS CORP.), etc...

(564/20) Spécialisé à New York dans le transport, la distribution et la vente d'engrais, le groupe CENTRAL RESOURCES CORP. - C.R.C. (cf. n° 553 p. 21) s'est assuré le contrôle absolu aux Pays-Bas - après offre publique de rachat - de la coopérative d'engrais chimiques E. N. C. K. - EERSTE NED. COOPERATIEVE KUNSTMESTFABRIEK C. V. (Vlaardingen). Celle-ci, dont le chiffre d'affaires a atteint Fl. 124 millions en 1968/69, et qui verra ses activités regroupées avec celles de son affiliée DELTACHEMIE N. V. (cf. n° 330 p. 20) au sein d'une affaire du nom de WINDMILL CHEMIE N. V., possède à l'étranger des filiales et participations à l'enseigne WINDMILL FERTILIZERS en Rhodésie (Salisbury), Ouganda, Zambie et Tunisie, et à l'enseigne NAKURU au Kenya.

C.R.C. était déjà présent dans le pays avec une filiale de stockage de produits en vrac à Rotterdam, TRANSTERMINAL N.V. (cf. n° 544 p. 36), et il partageait à parité avec sa nouvelle filiale le contrôle à Vlaardingen de la firme EUROFERT HOLLAND (cf. n° 516 p. 37).

(564/20) Il entre dans les intentions du groupe américain 3M-MINNESOTA, MINING & MANUFACTURING C° de St-Paul/Minn. (cf. n° 562 p. 20) de simplifier ses intérêts en Italie en fusionnant ses filiales de Milan FERRANIA SpA (cf. n° 554 p. 19) et de Caserta 3M MINNESOTA ITALIA SpA au profit de celle-ci, dont M. J. B. Imbert sera administrateur-délégué en remplacement de M. Piero Stucchi Prinetti, appelé à la direction de la filiale du groupe à Paris. A la suite de cette opération, la compagnie absorbante réalisera un chiffre d'affaires annuel supérieur à Li. 60 milliards et, avec plus de 6. 200 employés (dont 5.000 pour FERRANIA), elle sera la première du groupe hors des Etats-Unis dans le secteur des synthèses de micro-films, produits chimiques photographiques et industriels.

3M (ventes consolidées de \$ 1612 millions en 1969) a élargi récemment ses intérêts chez les Six en reprenant au groupe DART INDUSTRIES INC. (Los Angeles) sa Division RIKER LABORATORIES de Northridge/Cal. (vente de \$ 46,5 millions en 1969 - cf. n° 538 p. 31), qui possède notamment trois filiales en France et République Fédérale ainsi qu'une représentation à Milan (LABORATORI.ITALIANI ROBIN SpA).

(564/20) Affiliée pour 22,1 % au groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers le holding OMNIUM DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES & FINANCIERES SA - cf. n° 563 p. 36), la compagnie PIERREFITTE-AUBY SA de Paris (cf. n° 559 p. 41) a décidé de mettre fin aux accords de coopération conclus en 1966 dans le domaine de la commercialisation d'engrais chimiques (cf. n° 401 p. 23) avec le groupe public CHARBONNA-GES DE FRANCE (cf. n° 561 p. 19) et de dissoudre leur filiale commune à Neuilly s/Seine ENGRAIS DE FRANCE-STE COMMERCIALE C. D. F. AUBY SA (cf. n° 515 p. 21).

Chacun des partenaires reprenant la vente de ses produits, la CIE FRANCAISE DE L'AZOTE SA de Paris (cf. n° 533 p. 30) assurera désormais celle de marque "Auby" (25 % environ de la production nationale), tandis que CDF-CHIMIE SA (cf. n° 557 p. 16) en fera autant pour les fabrications de la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES SA (cf. n° 556 p. 34).

(564/21) Récemment créée à Bruxelles sous le nom de NOVABEL SA (cf. n° 562 p. 20) par le groupe français GILLET à travers sa filiale PRICEL SA (qui en a le contrôle à 69,9 %), la société NOVACEL BEL-GIUM SA renforcera sa position sur le marché des adhésifs en Belgique grâce à un accord avec le groupe U.C.B.-UNION CHIMIQUE SA de Bruxelles (cf. n° 553 p. 22).

La Division SIDAC (cf. n° 518 p.35) de ce dernier poursuivra en effet ses fabrications de supports cellulosiques, mais cèdera celles de rubans adhésifs à NOVACEL qui, après transformation, les commercialisera dans le pays par l'intermédiaire de sa nouvelle filiale.

(564/21) Membre à Paris du groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE (cf. supra), la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES SA (cf. n° 561 p.19) a pris en gérance libre, pour une durée de 10 ans, les actifs industriels de sa filiale à 50 % FINALENS-STE INDUSTRIELLE & FINANCIERE DE LENS SA de Lille (cf. n° 427 p.19). Spécialisée dans la production d'engrais azotés, cell e-ci a réalisé en 1968 un chiffre d'affaires de F. 64 millions.

COMMERCE

conclus fin 1969 (cf. n° 536 p. 22) entre les groupes de Londres WHEATSHEAF INVESTMENTS LTD (animé par M. E.A. Moore) et de Paris CARREFOUR SUPERMARCHE SA (cf. n° 560 p. 24) pour l'installation d'une chaîne de supermarchés en Grande-Bretagne ont débouché sur la création d'une filiale 75/25 à Londres, HYPERMARKET (HOLDINGS) LTD (capital autorisé de £ 1 million), dirigée par MM. Edward A. Moore, Victor G. Williams et Denis L. Defforey.

Celle-ci, dont M. J. D. Fairclough sera directeur commercial, a entamé la construction d'un supermarché à Chandler's Ford, dans la périphérie de Southampton, et elle étudie six autres implantations de conception similaire aux magasins "Woolco" du groupe WOOLWORTH, à la différence qu'ils ne seront pas exploités par des entreprises concessionnaires, mais directement.

(564/21) Le groupe de magasins de gros et supermarchés "Centra", "S", etc... N. V. GEBR. SCHUITEMA d'Amsterdam a présidé à la création à Almelo - à travers son affiliée N. V. ADVIESMIJ. VOOR DE DETAIL-HANDEL-ADVIMIJ - de la société EGBERS' CENTRAMARKT N. V. (capital autorisé de Fl. 350.000), dirigée par M. J.A. Egbers, associé pour 50 %.

SCHUITEMA, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Fl. 180 millions, possède des succursales à Amsterdam, Assen, Bodegraven, Deventer, Heerlen, Heerenveen, Leiden, Son, etc... ainsi que de nombreuses filiales ou affiliées CENTRA (cf. n° 538 p.18), notamment à Breda, Alkmaar et Bodegraven - où il a pris en 1969 à son associé DE UTRECHTSE HANDELMIJ. N. V. sa participation de 37,5 % dans la firme CENTRA RANDSTAD N. V., désormais sous son contrôle absolu.

- (564/22) Filiale à 57,1 % du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (cf. n° 563 p. 20), la compagnie de grands magasins et super-marchés de Milan MAGAZZINI STANDA SpA (capital de Li. 10,584 millions), dont le chi ffre d'affaires a atteint Li. 253 milliards en 1969, simplifiera ses structures en absorbant plusieurs affaires de vente au détail et de grande surface dont elle a récemment pris le contrôle : à Milan MULTI STANDA SpA (capital de Li. 200 millions et ventes de Li. 4,8 milliards en 1969), à Venise RIALTO SpA (capital de Li. 600 millions) et à Turin DI. A. DI. SpA (Li. 500 millions).
- (564/22) Nouvellement formée en République Fédérale au capital de DM. 20.000, la firme PETER BEIT GmbH (Constance), que gèrent MM. Peter Beit et Hans-Joachim Hoffmann, l'a été pour la représentation de la société commerciale suisse PETER BEIT (Kloten/Zurich).
- (564/22) Spécialisée à Essen dans le négoce en gros de minerais, alliages, etc..., l'entreprise FRANK & SCHULTE HANDELS GmbH (capital de DM. 0, 4 million), propriété de Mmes Elisabeth Reuther (51 %) et Gisela Kocherscheidt (34 %) et de M. F. E. Ohmann (15 %), a acquis le contrôle absolu en Suisse de la société de portefeuille (notamment dans le secteur des matières premières) ROBECO GmbH de Zug (capital de FS. 200.000), propriété à parité jusqu'ici de MM. Hugo Kraner et Werner Altorfer.
- (564/22) Animée par MM. Antonius et Lambertus Gielissen, la firme néerlandaise d'installation de magasins, stands de foires et expositions, etc... N. V. GIELISSEN d'Eindhoven (anc. L. H. GIELISSEN'S BEDRIJVEN) a installé à Londres une filiale sous son nom (capital de £ 1.000).

CONSEIL ET ORGANISATION

(564/22) Aux termes d'un accord de coopération nouvellement conclu, les firmes allemandes d'analyses, études de marchés et statistiques ATTWOOD INSTITUT FÜR MARKANALYSE GmbH (Wetzlar) et CONTEST GmbH (Francfort) vont procéder à une prise de participations croisées de 49 %.

La première appartient au groupe de Londres ATTWOOD GROUP OF COS. LTD (cf. n° 561 p. 22) à travers la firme de Rotterdam ATTWOOD STATISTICS (CONTINENTAL) N. V. Elle a pour société-soeur dans le pays la firme INFRATAM GmbH (Wetzlar) - directement contrôlée par la compagnie EUROBAR N. V. (Rotterdam) - qui détient à son tour le contrôle à 66,67 % de la firme d'étude d'audience de stations de radio et télévision INFRATAM GmbH de Wetzlar et Francfort (capital de DM. 480.000), en association pour le solde avec la société INFRATEST GmbH & C° KG MARKTFORSCHUNG & SOZIAL-FORSCHUNG de Munich (cf. n° 552 p. 23).

(564/23) Après avoir constitué récemment à Paris (cf. n° 561 p. 23) la firme de recherche de motivations du comportement des consommateurs PSYMA FRANCE Sarl, le psychologue allemand Waldemar L. Beck (Höchstadt/Nuremberg) a créé à Etterbeek-Bruxelles, avec même vocation, la compagnie PSYMA BELGIUM Pvba (capital de FB. 250.000).

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(564/23) Filiale paritaire des groupes électriques et électroniques SIEMENS AG (Berlin et Munich) et AEG TELEFUNKEN (Berlin et Francfort), la compagnie KRAFTWERK UNION AG (Mulheim/Ruhr) a participé pour moitié à la formation aux Etats-Unis, en association pour le solde avec le groupe ALLIS CHALMERS MANUFACTURING C° de Milwaukee/Wis. (cf. n° 555 p. 21), de l'entreprise de conception, vente et maintenance d'équipements pour centrales électriques (y compris turbines à vapeur) ALLIS CHALMERS POWER SYSTEMS INC. (Wilmington/Del.) au capital initial de \$ 1 million.

La création de cette affaire, dont les conceptions seront réalisées tant par le partenaire américain (usines à West Allis/Wis. et York/Pa.) que par le partenaire allemand, avait été décidée (cf. n° 552 p.24) lors de la conclusion récente d'un large accord de coopération entre ALLIS CHALMERS et SIEMENS.

(564/23) Première entreprise mondiale de pinces à cheveux chauffantes, la compagnie danoise CARMEN CURLERS A/S (Kalundborg) a transformé sa succursale allemande de Bad Soden en filiale sous le nom de CARMEN CURLERS GmbH (capital de DM. 20.000), avec pour gérant M. Otto Christiansen.

Passée en avril 1969 sous le contrôle du groupe chimico-pharmaceutique et cosmétique de New York BRISTOL MYERS & C° (cf. n° 548 p. 33) - dont la filiale CLAIROL INC. la distribue aux Etats-Unis - la fondatrice (cf. n° 477 p. 19) a réalisé en 1969 avec 2.000 personnes un chiffre d'affaires de Kr. 290 millions (dont 95 % à l'exportation). Ses fabrications sont commercialisées aux Pays-Bas par la société CARMEN HAARVERZORGINGSAPPARATEN MIJ. (CARMEN CURLER NEDERLAND) N. V. d'Amsterdam (cf. n° 351 p. 22), filiale de la compagnie HANDELMIJ. IN HUISHOUDELIJKE ARTIKELEN BODART N. V. (Amsterdam).

Le groupe électrique et électronique de Berlin et Munich SIEMENS AG (cf. n° 563 p. 26) a décidé d'ériger en Autriche - où se trouvent ses intérêts les plus importants à l'étranger avec une dizaine de sociétés, 11.000 salariés et un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Sch. 3 milliards - deux complexes pour la fabrication de composants électroniques, l'un à Deutschlandsberg (Styrie), l'autre à Villach/Carenthie (exploité en tant que succursale de la filiale SIEMENS BAUELEMENTE GmbH DEUTSCHLANDSBERG).

(564/24) Spécialisée dans les équipements électro-domestiques (thermoplongeurs, chauffe-eau, machines à repasser, radiateurs, etc.. "Stiebel-Eltron"), l'entreprise allemande DR. STIEBEL WERKE GmbH & C° KG de Holz minden (cf. n° 334 p. 29) a constitué en France une filiale industrielle et commerciale, STIEBEL-ELTRON Sarl (Hagueneau/Bas Rhin) au capital de F. 200.000, dont le gérant est M. Walter Julius Altmeier.

Comptant parmi les premières affaires allemandes de la branche, la fondatrice emploie 3.000 personnes dans ses usines au siège, Munich, Berlin et Leiberlingen (acquise lors de la liquidation de la société HAHN MAGNET KG d'Engelwies/Stockach) et elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 150 millions.

Une simplification de certains intérêts en France du groupe N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN d'Eindhoven (cf. n° 562 p. 35) aura pour pivot la filiale de Paris PHILIPS "ECLAIRAGE, RADIO, ME-NAGER" SA (cf. n° 519 p. 27), qui absorbera les compagnies PHILIPS INDUSTRIE SA et PHILIPS MATERIEL ELECTRONIQUE PROFESSIONNEL SA de Paris.

Par ailleurs, la filiale britannique PYE HOLDINGS LTD (cf. n° 551 p. 26) prépare la création à Cambridge d'une filiale commerciale et de leasing de matériels audio-visuels, PYE BUSINESS COMMUNICATIONS LTD, que dirigera M. J.C. Turnbull.

- (564/24) Membre du groupe de la CIE FRANCAISE THOM-SON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (cf. n° 563 p.21), l'entreprise de radio-récepteurs et téléviseurs CLARVILLE SA de Montreuil/Seine-St-Denis et Paris (cf. n° 496 p.29) est désormais représentée en Suisse par la société CLAR-VILLE SA (Neuchatel/Vaud), nouvellement formée au capital de FS. 0,6 million avec pour président M. Arnold Louper.
- (564/24) Une concentration entre les entreprises italiennes de câblerie et fils électriques haute et basse tension C. E. ITAL-CONDUTTORI ELETTRICI ITALIA SpA (Giugliano/Napoli) et MOOR SpA (Limbiate/Milano) s'est effectuée au profit de la seconde, dont le capital a été porté en conséquence à Li. 600 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE

Les intérêts en République Fédérale du groupe mécanique britannique GUEST, KEEN & NETTLEFOLDS LTD de Smethwich/Worcs. (cf. n° 559 p. 30) se sont enrichis à Düsseldorf de la société GKN SANKEY (EUROPE) GmbH BRAUEREIAUSRUSTUNG (capital de DM. 20.000), placée sous la gérance de MM. J. Adams et S. Wallis et chargée notamment de la distribution des équipements pour brasseries de la filiale spécialisée GKN SANKEY LTD (Wellington).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(564/25) Le groupe de Londres GENERAL ELECTRIC & ENGLISH ELECTRIC Cos LTD (cf. n° 561 p. 31) a renforcé ses intérêts en France dans le domaine des silencieux, boîtes de détente ou de mélange et dispositifs d'insonorisation pour aérateurs industriels et domestiques en créant à Paris la société SALEX FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Robert I. Woods.

La nouvelle affaire assurera notamment la distribution des équipements "Salex" assurée jusqu'ici par la CIE FRANCAISE WOODS SA (Paris), membre du groupe à travers sa filiale WOODS OF COLCHESTER LTD de Colchester/Essex (cf. n° 380 p. 27).

(564/25) Filiale à 57,6 % du groupe sidérurgique de Dortmund HOESCH AG (cf. n° 556 p. 31) et affiliée pour 25 % au holding AG FÜR INDUSTRIE & VERKEHRSWESEN (Francfort), la compagnie d'équi pements de génie civil, moteurs diesel, matériels de transport et de manutention, etc... ORENSTEIN & KOPPEL AG de Berlin et Dortmund (cf. n° 553 p. 25) s'est assurée une participation en Union Sud-Africaine dans la société H. M. G. CONSTRUCTION EQUIPMENT (PTY) LTD (Johannesburg), qui élargira désormais ses productions aux locomotives du partenaire allemand.

Celui-ci a récemment pris un intérêt minoritaire en Grande-Bretagne dans la société ESCALATORS LTD (Keighly/Yorks.) - membre du groupe FRANCIS INDUSTRIES LTD de Londres (à travers UNITED LIFT & ESCALATOR C° LTD) - qui construira dans une nouvelle usine des escalators selon un de ses brevets. Il a par ailleurs élevé à £ 100.000 le capital de sa filiale de Londres ORENSTEIN & KOPPEL LTD, où il a pour associée (24 %) la compagnie NATIO-NAL CARBONISING C° LTD (Londres).

L'entreprise allemande de machines à imprimer et rotatives SCHNELLPRESSENFABRIK KOENIG & BAUER AG de Wurzburg (cf. n° 469 p. 22) s'est doté à Berne d'une filiale commerciale, KOENIG & BAUER AG BERN (capital de FS. 50.000), qui, sous la présidence de M. Peter Stamminger, assurera également la représentation de la filiale autrichienne MASCHINEN-FABRIK KOENIG & BAUER AG MÖDLING de Modling/Vienne.

La fondatrice réalise avec 2000'salariés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 60 millions. Outre une filiale à Würzburg, TECHNICA-GUSS GmbH (capital de DM. 0,75 million), elle possède des filiales ou affiliées à Paris, KOENIG & BAUER FRANCE Sarl (capital récemment élevé à F. 960.000), Zug KOENIG & BAUER GmbH (FS. 200.000) que contrôle directement la filiale autrichienne, Milan KOENIG & BAUER ITALIANA Srl, Toronto KOENIG & BAUER CANADA LTD, Elk Grove Village/Ill. KOENIG & BAUER INC. et Londres K.S. PAUL (KOENIG & BAUER) LTD.

(564/26) Filiale à Francfort des groupes BANKERS TRUST de New York (51 %) et HESSISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE de Francfort (25 %) ainsi que du groupe allumettier SVENSKA TÄNDSTICKS A/B de Jönköpi ng (24 %), la DEUTSCHE UNIONBANK GmbH (cf. n° 554 p. 30) a cédé au troisième, son ancien actionnaire minoritaire, sa participation de 31 % environ dans l'entreprise mécanique BADISCHE MASCHINENFABRIK GmbH SEBOLDWERK de Karlsruhe-Durlach (cf. n° 476 p. 21), lui en donnant ainsi le contrôle quasi-absolu.

Au capital de DM. 7,7 millions et spécialisée avec un millier de salariés dans la fabrication de machines et installations pour sidérurgie, dépoussiérage, industrie du cuir, etc..., cette dernière était en effet déjà contrôlée à 68 % par le groupe suédois à travers ses filiales absolues de Neu-Isenburg DEUTSCHE ZÜNDHOLZFABRIKEN GmbH et SUDDEUTSCHE ZÜNDHOLZ GmbH. Elle est notamment intéressée pour un tiers environ aux Pays-Bas dans la société BMD-TEMPO N. V. (Wondenberg), fondée en association (un tiers chacune) avec les entreprises néerlandaises N. V. TEMPO NED. TRANSPORTWERKTUIGEN-FABRIEK (Zeist) et W. J. SCHUILING'S HANDELSONDERNEMING N. V. (Hengelo).

DEUTSCHE UNIONBANK (total au bilan à fin 1969 de DM. 376,7 millions), qui possède une succursale à Dusseldorf et une affiliée à Hambourg, CARLO Z. THOMSEN, a récemment repris à Munich la plus grande partie des activités de la BANKHAUS DR. FISCHER & C°, qu'elle a apportées à une nouvelle succursale.

Le groupe mécanique et métallurgique de Duisburg DEMAG AG (cf. n° 559 p. 28) a enrichi son Département "matériels de manutention" grâce à deux initiatives : 1) en Autriche, il a pris le contrôle à 55 % de la société HERBERT TULIPAN STAHL- & KRANBAU GmbH (Salzbourg), aussitôt transformée en HERBERT TULIPAN FÖRDERTECHNIK & STAHLBAU GmbH (capital de Sch. 10 millions); 2) en République Fédérale, il s'est assuré la majorité à 51 % de l'entreprise STÖHR FÖRDERANLAGEN SALZER & C° KG d'Offenbach/Main (cf. n° 399 p. 21).

Celle-ci, transformée en société à responsabilité limitée (GmbH) et au capital élevé de DM. 0, 3 à 1,5 million, restera sous la direction de M. Gert Salzer, représentant l'ancien actionnaire majoritaire (famille Salzer) dont l'intérêt est revenu à 49 %. Elle a réalisé en 1969 avec 600 salariés un chiffre d'affaires de DM. 23,2 millions et elle possède une filiale à Vienne, STÖHR FÖRDERTECHNIK SALZER GmbH (capital de Sch. 100.000).

DEMAG a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM. 324, 2 millions dans le secteur manutention où ses activités s'exercaient déjà à travers la succursale DEMAG FÖRDERTECHNIK (usines à Wetter/Ruhr, Bergzabern et Duisburg-Hamborn), la filiale CONZ-ELEKTRIZITÄTS GmbH de Hamburg-Bahrenfeld (cf. n° 488 p. 26) et, depuis peu, la nouvelle DEMAG-SYSTEM TECHNIK GES. FUR FÖRDERTECHNISCHE GESAMTANLAGEN mbH (Hagen).

(564/27) Un accord de collaboration technique a été conclu en France entre les entreprises de matériels de manutention et chariots élévateurs FENWICK SA de Paris (cf. n° 516 p. 25) et ETS BLEREAU Sarl (Versailles/Yvelines): les matériels de la première seront fabriqués en commun avec ceux de la seconde dans l'usine de celle-ci à Cenon-sur-Vienne/Vienne.

FENWICK, qui exerce ces activités à travers sa filiale FENWICK MANUTENTION SA (usines à St-Quen/Seine-St-Denis, Le Chesnay/Yvelines et St-Julien-les-Villas/Aube), dispose également de filiales spécialisées dans le montage, la commercialisation et la maintenance d'hélicoptères et d'avions d'affaires et de tourisme, FENWICK-AVIATION SA, et bateaux de plaisance FENWICK-MARINE SA. Fortement implanté à l'étranger (Liège, Milan, Barcelone, Zurich, Abidjan, etc...), le groupe, qui emploie 2.300 personnes, réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 305 millions.

(564/27) Spécialiste à Darmstadt de machines d'équilibrage électrodynamiques, appareils de contrôle de matériaux, moteurs et véhicules, etc..., l'entreprise CARL SCHENCK MASCHINENFABRIK GmbH (cf. n° 259 p. 22) a ouvert une succursale en France (Geispolsheim/Bas Rhin).

Au capital de DM. 15 millions, la fondatrice réalise avec 3.600 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 150 millions. Elle est notamment intéressée pour moitié dans la société HOTTINGER BALDWIN MESSTECHNIK GmbH de Darmstadt (anc. HOTTINGER MESSTECHNIK GmbH), au capital de DM. 3,88 millions - qui emploie 500 personnes et possède sous son nom une filiale à Vienne - où elle a pour associée à parité depuis 1963 la compagnie BALDWIN-LIMA-HAMILTON CORP. de Philadelphie/Pa. (cf. n° 533 p.20), membre du groupe ARMOUR & C° (Chicago/Ill.).

(564/27) Membre à Turin du groupe américain LA SALLE MACHINE TOOL C° de Warren/Mich. (cf. n° 556 p. 24), l'entreprise de machines-outils CIMAT SpA (capital de Li. 650 millions), que dirige M. Mazzarelli (cf. n° 468 p. 27), a pris pied au Royaume-Uni (Watford/Herts.) en ouvrant une représentation permanente dont M. John Wells est le fondé de pouvoirs.

Elle a ensuite été absorbée par sa société-soeur de Turin LA SALLE MACHINE TOOL ITALIA SpA (capital de Li. 687,5 millions), qui s'en était préalablement assurée le contrôle absolu.

Une association paritaire nouée en Belgique entre les entreprises d'appareils de mesure pour gaz, eau et autres liquides CIE GE-NERALE DE CONDUITES D'EAU SA de Liège (cf. n° 561 p. 37) et EDGARD FRANKIGNOUL (Jupille-sur-Meuse) a donné naissance à Jupille-sur-Meuse à la société APPAREILS DE MESURE FRANKIGNOUL & CIE SA (capital de FB. 18,5 millions). Présidée par M. J. P. Cession, celle-ci a reçu de ses fondatrices des actifs industriels estimés respectivement à FB. 7,6 millions et 5,7 millions.

(564/28) La représentation en France de la firme américaine de filtres, épurateurs et conditionneurs pour liquides et gaz WINSLOW FILTER C° (Venice/Fla.) sera désormais du ressort de la société WINSLOW FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), créée à Mardeuil/Marne avec M. Bertrand Legras pour gérant.

(564/28) En contrepartie de l'apport d'outillages et machines pour fabrication d'allumettes, l'entreprise italienne ANGIOLO ROSSELLI & FRA-TELLI Snc (Empoli/Firenze) a reçu une participation de 16 % dans la firme sudafricaine CHET INDUSTRIES LTD, affiliée notamment pour 29 % à la SOUTH AFRICAN PULP & PAPER INDUSTRIES LTD (Johannesburg), membre du groupe UNION CORPORATION LTD (cf. N° 544 p. 29).

EDITION

(564/28) Après avoir négocié début 1970 (cf. N° 547 p. 26) le principe de l'acquisition -à travers sa filiale ACADEMIC PRESS INC. (New York) - des maisons d'éditions scientifiques de Stuttgart FERDINAND ENKE VERLAG et de Bâle S. KARGER AG VERLAG FÜR MEDIZIN & NATURWISSENSCHAFTEN, le groupe d'édition de New York HARCOURT, BRACE & WORLD INC. a acquis en République Fédérale le Département publications scientifiques de la maison DR. MAX GEHLEN (Bad Homburg), propriété de M. Alexander Krebs-Gehlen.

ELECTRONIQUE

(564/28) Le groupe américain SCIENTIFIC RESOURCES INC. (Philadelphie/Pa.) a participé pour 25 % à la création à Luxembourg d'une société de portefeuille spécialisée dans les investissements en informatique ainsi qu'en engineering électronique pour traitement des données, DECISION DATA CORP. - D. D. C. SA (capital autorisé à \$ 4,5 millions), où il a pour associés le groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (à travers sa filiale de Luxembourg PARIBAS TRUST C° SA - cf. notamment N° 542 p. 31), la banque LA ROCHE & CIE (Bâle) et les sociétés de portefeuille de Genève BERSONI SA et OMNIVALOR SA.

SCIENTIFIC RESOURCES, qui contrôle plusieurs firmes de travail à façon et location d'ordinateurs aux Etats-Unis et au Mexique, est née en 1966 de la fusion des compagnies SUNSET INTERNATIONAL PETROLEUM CORP. et SUNASCO INC. (anc. ATLAS CREDIT CORP.) au profit de la seconde. Celleci a adopté en 1968 son actuelle raison sociale après avoir : (1) pris le contrôle de la firme MAUCHLY ASSOCIATES INC.; (2) cédé sa filiale SUNSET INTERNATIONAL PETROLEUM au groupe COMMONWEALTH UNITED CORP. (cf. N° 556 p. 25).

(564/29) Animée par M. Joseph H. Easley, la compagnie américaine de gestion d'ordinateurs COMPUTER DATA SYSTEMS C° (cf. n° 551 p. 26) a complété son réseau de time sharing en Europe en installant à Paris, à travers la société suisse CYBERNA HOLDING AG (Fribourg) qu'elle a acquise récemment, l'entreprise CYBERNA FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Robert Lotrous.

Liée depuis peu au groupe britannique I. C. L. -INTERNATIONAL COMPUTERS LTD (cf. n° 553 p. 20) à travers une filiale 75/25, la fondatrice contrôle les firmes de Stuttgart CYBERNA-RECHENZENTRUM DEUTSCHLAND GmbH, créée en 1969 au capital de DM. 100.000, et de Carouge/Genève CYBERNA SA (avec centre de calcul à Sion).

(564/29) La coopération négociée en 1969 (cf. n° 517 p. 25) entre les entreprises américaine ALPHANUMERIC INC. (Lons Islang/N. Y.) et française CIE GENERALE D'AUTOMATISME SA (Paris) pour l'introduction en Europe de centres d'informatique et de photocomposition électroniques pour travaux mécanographiques ou sur ordinateurs a débouché sur la création à Luxembourg de deux sociétés de portefeuille à participation paritaire américaine et française: PHOTOCOMPOSITION SERVICE EUROPE SA (capital de F. Lux. 2 millions) et ALPHANUMERIC EUROPE SA (F. Lux. 2 millions).

La participation américaine dans les deux affaires est partagée entre la fondatrice et ses filiales APS OWNERSHIP INC. et APS HOLDING ONE INC. (Long Island). De son côté, le partenaire français - filiale quasi-absolue de la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA (cf. n° 360 p. 32), elle-même contrôlée 52/48 par les groupes THOMSON-C.S.F. SA et C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - y partage son intérêts avec le groupe CIE BANCAIRE SA (Paris), son affiliée STE D'ETUDE & DE PARTICIPATIONS EN INFORMATIQUE-SEPI SA (créée fin 1969 au capital de F. 200.000 sous la présidence de M. Claude Gruzon, président de la STE D'INFORMATIQUE & DE SYSTEMES-S.I.S. SA - cf. n° 536 p. 30) ainsi que plusieurs sociétés du même groupe, à savoir UNION FRANCAISE DE BANQUES-U. F. B. SA (contrôlée à 66, 3 %), UNION DE CREDIT POUR LE BATIMENT-U.C.B. SA (affiliée pour 31, 7 %), STE POUR LE CREDIT A L'EQUIPEMENT DES MENAGES-CETELEM SA (50, 15 %), STE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE FRANCE-SINVIM SA (20,8 %) et CIE FRANCAISE D'EPARGNE & DE CREDIT-C. F. E. C. SA (21, 3%).

(564/29) Membre du groupe de New York CYBERNETICS INTERNATIONAL CORP. (cf. n° 560 p. 31) et affiliée pour 40 % au groupe BAN-KERS TRUST C° (à travers sa filiale BANKERS INTERNATIONAL CORP. - cf. n° 561 p. 42 et 549 p. 31), la compagnie de software CYBERNETICS WORLD TRADE CORP. de New York (cf. n° 514 p. 26) a enrichi ses intérêts chez les Six d'une filiale à Bruxelles, CYBERNETICS INTERNATIONAL SA (capital de FB. 100.000), que préside M. Emmett W. Housh et dirige M. Derek Thompson.

En Europe, la fondatrice disposait déjà de deux filiales à Francfort, CYBERNETICS INTERNATIONAL GmbH et GEBRUDER KRAFT oHG, d'une filiale à Londres CYNERBETICS INTERNATIONAL (U.K.) LTD, et d'une autre en Suède.

(564/30) L'entreprise britannique de négoce d'ordinateurs et machines électroniques de seconde main COMPUTER RESALE BROKERS LTD de Reading/Berks. (cf. n° 540 p. 25) s'est dotée d'une filiale à Duisburg, COMPUTER RESALE BROKERS (DEUTSCHLAND) GmbH (capital de DM. 100.000), que gère M. Dietmar Gunter Schlien.

La fondatrice, qui possède une filiale sous son nom aux Etats-Unis et une autre en Suisse, COMPUTER RESALE BROKERS AG (Zug) au capital de FS. 50.000, s'est récemment défait de son affiliée française COMPUTER RESALE BROKERS Sarl (Versailles/Yvelines) au profit de la compagnie LOCA-FRANCE SA (Paris), qui l'a transformée en PROMODATA SA (cf. n° 559 p. 36) et l'a dotée de deux sociétés soeurs, l'une à Londres, l'autre à New York.

(564/30) Il entre dans les intentions de la compagnie américaine de composants électroniques BOURNS INC. de Riverside/Cal. (cf. n° 550 p.32) de s'assurer à Paris le contrôle de l'entreprise de la branche OHMIC SA (usine au Mans/Sarthe). Présidée par M. A. Ciaffi, celle-ci (capital de F. 5 millions) dispose d'une licenciée en Grande-Bretagne, SIMICOMPS LTD, membre du groupe de Londres MINING & CHEMICAL PRODUCTS-M.C.P. LTD (cf. n° 168 p.17).

BOURNS dispose en Europe de filiales sous son nom à Stuttgart, La Haye, Zug et Hounslow/Grande-Bretagne.

(564/30) Filiale quasi-absolue de la compagnie THOMSON CSF SA (groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA - cf. n° 563 p. 21), l'entreprise de circuits électroniques miniaturisés SOCA-PEX SA (Suresnes/Hts-de-Seine) a concédé à la firme britannique THORN BENDIX LTD (Nottingham), filiale commune des groupes THORN ELECTRICAL INDUSTRIES LTD (Londres) et BENDIX CORP. de Detroit/Mich. (cf. n° 401 p. 29), une licence de fabrication de minis-relais pour circuits i mprimés.

Filiale à Londres du groupe de Paris, la compagnie C.S.F. - (U.K.) LTD continuera à assurer la commercialisation des relais de SOCAPEX jusqu'à la mise en route de leur production par THORN BENDIX.

(564/30) M. Paul Lemarchand préside la nouvelle VIATRON FRANCE SA (cf. n° 544 p.27), définitivement créée à Paris au capital de F. 1 million par la compagnie américaine d'équipements pour informatique VIATRON COMPUTER SYSTEMS CORP. (Bedford/Mass.).

Présente depuis juin 1969 (cf. n° 528 p. 21) chez les Six avec une filiale à Bruxelles, celle-ci, animée par MM. J. J. Cannon, R. Phillips, C. French, E. Bennett et J. Spiegel, a pris pied en février 1970 sur le marché britannique avec la création d'une filiale à Londres, VIATRON COMPUTER SYSTEMS (U.K.) LTD (capital de £ 100.000).

- (564/31) Spécialisée à Mountain View/Cal. dans les appareils de mesure et de calcul électronique, la firme américaine CINTRA INC. a ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M. Hendrik Quispel (Traisa/République Fédérale).
- (564/31) Filiale à Bonn du conglomérat américain LITTON INDUSTRIES INC. de Beverly Hills/Cal. (cf. n° 547 p. 27), l'entreprise de distribution de systèmes de navigation LITTON INDUSTRIES GmbH (capital de DM. 3 millions), que gère M. Arnold H. Buhm, s'est dotée à Munich d'une succursale à l'enseigne MELLONICS SYSTEMS DEVELOPMENT DIVISION.

FINANCE

L'UNION BANK de Los Angeles et la CENTRAL NATIONAL BANK de Cleveland/Ohio ont négocié la prise d'une participation de lO % chacune à Amsterdam dans la BANK VAN EMBDEN N. V. (cf. n° 563 p. 18) - à hauteur de l'intérêt qu'elles possèdent depuis 1969 (cf. n° 533 p. 29) à Paris dans la BANQUE OCCIDENTALE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA (groupe UNION DE PARTICIPATIONS SA • cf. n° 553 p. 37).

Celle-ci est la compagnie-mère depuis 1968 de la banque d'Amsterdam (cf. n° 479 p. 29), qui était auparavant contrôlée par le groupe KEYSER ULLMAN LTD (Londres).

- (564/31) Le développement des échanges germano-yougoslaves ainsi que la présence de nombreux travailleurs yougoslaves en République Fédérale est, ou a été, à l'origine des projets de trois banques yougoslaves :
- 1) la KREDITNA BANKA IN HRANILNICA de Ljublana (cf. n° 528 p. 14), qui possède depuis avril 1968 une succursale à Munich, se propose d'en ouvrir une autre à Francfort avant la fin 1970 date à laquelle elle compte être également présente avec des succursales propres à New York, Paris (où son affiliée CREDEX Sarl la représente) et Vienne. En cours de transformation en LJUBLJANSKA BANKA, cet établissement est actionnaire à Luxembourg (avec succursale à Londres) de l'INTERNATIONAL INVESTMENT CORP. FOR YUGOS-LAVIA SA-I.I.C.Y. (cf. n° 553 p. 31), fondée par cinquante établissements financiers européens (cf. n° 533 p. 30).
- 2) la banque agricole JUGOLOVENSKA POLJOPRIVEDNA BANKA (Belgrade) prépare l'ouverture d'une succursale.
- 3) la banque du commerce extérieur JUGOSLAVENSKA BANKA ZA SPOLJNU TRGOVINU (JUGOBANKA) de Belgrade (cf. n° 495 p. 31) a ouvert une succursale à Francfort. Elle possède des bureaux de représentation à Londres, New York, Milan, Tripoli et Paris.

Affiliée pour respectivement 3,8 % et 11,94 % à la STE CENTRALE DE BANQUE SA (cf. n° 559 p. 36) et à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 562 p. 33) ainsi qu'à la B. N. P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 563 p. 27), la compagnie de leasing et crédit vente de matériels industriels LOCAFRANCE SA de Paris (cf. n° 559 p. 36 et supra, p. 30) va être absorbée par sa filiale à 77,95 % LOCAFRANCE-SERVICE SA. Spécialisée dans le leasing de matériels de transport - camions de plus de 1,8 tonne de charge utile, avions, bateaux, wagons - celle-ci est également affiliée pour 3 % à la CENTRALE DE BANQUE et pour 6 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE. En rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 836,97 millions, elle portera son capital à F. 80,5 millions et se transformera en LOCAFRANCE SA.

Le groupe LOCAFRANCE exerce ses activités à travers plusieurs filiales spécialisées : outre LOCAFRANCE-SERVICE, ce sont LOMICO SA (matériels d'équipement), LOCAROUTE SA (voitures particulières et petits véhicules utilitaires), LOCAMUR SA (financement de biens immobiliers à caractère industriel, commercial ou administratif), ORDINABAIL SA (matériels d'informatique), ORDIFRANCE SA (service et conseil en informatique et software), etc... Fortement implanté à l'étranger (cf. notamment n° 559 p. 36), il a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 478,5 millions.

(564/32) La fusion récemment négociée en Italie (cf. n° 561 p. 33) entre la société de portefeuille et gestion financière SPAFIP-FINAN ZIARIA INVESTIMENTI PIEMONTE SpA (capital de Li. 156 millions) et sa compagniemère à 60,6 % I. F.I. L. -ISTITUTO FINANZIARIO ITALIANO LANIERO SpA (cf. n° 515 p. 27) est devenue effective au profit de celle-ci, qui a porté son capital à Li. 1.503 millions.

Présidée par M. Urbano Rattazzi, I. F.I. L., que contrôle à 64,4 % le groupe de Turin I. F.I. -ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (cf. n° 556 p. 18), a notamment des intérêts dans le secteur bancaire et des assurances : 33,3 % dans la BANCA SUBALPINA SpA (Turin), 29,5 % dans la S.A.I. -STA ASSICURATRICE INDUSTRIALE SpA (Turin) et 10 % dans la SAIFI-FINANZIARIA SpA (cf. n° 517 p. 27); elle a également le contrôle à 63,9 % à Biella de l'entreprise de distribution au détail SAMGAI-SOC. AZ. MAGAZZINI GENERALI ALTA ITALIA SpA.

(564/32) La compagnie de Madrid IBERLEASING SA (cf. n° 559 p. 36) s'est donnée six filiales spécialisées dans le leasing et l'exploitation de biens d'équipements : IBERVEINTIDOS SA, IBERVEINTICINCO SA, IBER-VEINTISEIS SA, IBERVEINTINEUVE SA, IBERVEINTICUATRO SA et IBER-TREINTA SA. Elle a par ailleurs porté à Ptas 8,6 millions le capital de sa filiale IBERDOC E SA (Madrid).

Filiale à 84,46 % du groupe BANCO POPULAR ESPANOL SA (Madrid), la fondatrice est également affiliée pour 15 %, 0,30 % et 0,24 % respectivement aux compagnies LOCAFRANCE SA (cf. infra), INTERLEASE SA (Luxembourg) et HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 560 p.35).

- (564/33) Filiale à Johannesburg de la BANQUE DE L'INDO-CHINE SA (cf. infra), la FRENCH BANK OF SOUTHERN AFRICA LTD (cf. n° 544 p. 29) s'est donnée une filiale, FRANSEC LTD, pour la prestation de services administratifs aux petites et moyennes entreprises.
- Affiliée de portefeuille de la BANQUE DE L'INDO-CHINE SA (cf. supra), la SOFFO-STE FINANCIERE POUR LA FRANCE & LES PAYS D'OUTRE-MER SA de Paris (cf. n° 539 p. 19) a simplifié ses intérêts dans le domaine de la promotion immobilière en fusionnant ses filiales à 99,6 % et 65 % SOMIFRA-STE MOBILIERE & IMMOBILIERE DES INTERETS FRANCAIS SA (cf. n° 246 p. 27) et P. I. T. LES PLANTATIONS INDOCHINOISES DE THE SA (toutes deux à Paris) au profit de la seconde qui, transformée en SOMIFRA, a porté son capital à F. 2, 9 millions en rémunération d'actifs évalués, nets, à F. 2 millions.
- (564/33) La BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUS-RIELLE & FINANCIERE SA de Paris (cf. n° 560 p. 35) s'est donnée à son siège cinq filiales-cadres, toutes au capital de F. 100.000: OFIGE SA (président M. J.C. Wagner), COFINEST SA (M. J.C. Wagner), COFIG SA (M. Guy Dufour), COFIPAR SA (M. Michel Jeannerod) et UNINGEST SA (M. Jean Lacroix).
- (564/33) Il entre dans les intentions de la SOGENIN-STE DE GESTION & DE PARTICIPATION DE LA HENIN SA de Paris (cf. n° 558 p. 24) de fusionner ses filiales CREDICO-BANQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CREDIT A LA CONSOMMATION & A L'EQUIPEMENT SA (cf. n° 542 p. 42) et SOFIN-CO-STE DE FINANCEMENT POUR LE CREDIT A LA CONSOMMATION SA, toutes deux spécialisées à Paris dans l'octroi de crédits pour achat à tempérament d'automobiles, ameublement et équipement général du foyer.
- (564/33) La BANCO DI AGRICULTURA SA de Lisbonne (capital de Esc. 45 millions) a ouvert à Paris une succursale que dirige M. J.S. Goulart de Bettencourt.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

jus de fruits DI GIORGIO CORP. (San Francisco), dont le chiffre d'affaires a atteint \$ 361 millions en 1969 (cf. n° 378 p. 28), a renforcé ses intérêts au Benelux en prenant le contrôle de deux entreprises assurant la distribution et le conditionnement de ses produits: l) en Belgique la firme de Gand CONFISERIE LUX N. V. (anc. R. VANDEPUTTE Pvba); 2) aux Pays-Bas l'affiliée de Dongen SUNNY LAND N. V. (cf. n° 359 p. 27), créée en 1966 en association avec le groupe local VAN TUIJN'S LIMONADEFABRIEKEN N. V. (cf. n° 496 p. 40) à travers sa filiale HANDELSONDERNEMING TUDO N. V. (Dongen).

(564/34) La coopérative de viande et charcuterie SÜD-FLEISCH-SÜDDEUTSCHE FLEISCHVERWERTUNG GmbH de Munich a pris pied en France avec la création d'une filiale à Sarreguemines/Moselle, SALEV Sarl.

La fondatrice, qui s'était déjà dotée en 1969 d'une filiale en Italie, SÜDTIROLER FLEISCHWERKE Srl (Branzoll/Bolzano), a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 576 millions avec ses sociétés-soeurs de Munich SÜDVIEH-SÜDDEUTSCHE VIEHVERWERTUNG GmbH (négoce de bétail sur pied) et WILHELM LUTZ KG FLEISCHWARENFABRIKEN (usines de charcuteriet viande à Klosterlechfeld, Frankenwald/Helmbrechts, Grünzburg et Blumberg).

(564/34) Connue pour ses marques de biscuiterie et chololaterie "De Beukelaer", "L'Alsacienne", "Parein", "Victoria" et "Meurisse", le groupe belge GENERAL BISCUIT C° SpA de Herentals (cf. n° 563 p. 32) a jeté les jalons d'une importante expansion à l'étranger : l) une implantation en Espagne; 2) la construction de deux usines, l'une en Autriche (Amstetten), l'autre en Italie (Milan).

Dans ce dernier pays, il avait pris en 1965 le contrôle de la biscotterie GUGIELMONE (Mortara-Pavie), transformée en G.B.C.-GENERAL BIS-CUIT C° DIV. ITALIANA SpA (cf. n° 373 p. 19).

(564/34) La fusion des entreprises de vin de champagne d'Epernay/Marne CHAMPAGNE MERCIER SA et MAISON MOËT & CHANDON SA s'effectuera, dans une première étape, par l'apport de leurs actifs industriels à deux filiales nouvellement constituées à cet effet : la première, STE NOUVELLE DU CHAMPAGNE MERCIER SA, portera son capital initial, symbolique, à F. 81 millions en rémunération d'actifs estimés, bruts, à F. 137, 7 millions; la seconde, MOËT SA, le portera à F. 71 millions pour des actifs estimés à F. 364, 5 millions.

Ces deux sociétés d'exploitation seront contrôlées, en fin d'opérations, par le holding né de la fusion des deux partenaires.

(564/34) L'entreprise laitière néerlandaise COÖPERATIEVE MELKPRODUKTENBEDRIJVEN DOMO-BEDUM G.A. (Beilen) a repris à Smilde les actifs industriels de son homologue MAYO N.V., dirigée jusqu'ici par M. R. J. Balkema et passée récemment sous administration judiciaire.

Animée par M. K. de Boer, DOMO-BEDUM (usines au siège, Drenthe et Groningue) a participé en 1968 avec le groupe COÖPERATIEVE CONDENS-FABRIEK "FRIESLAND" de Leeuwarden (cf. n° 555 p. 32) à la création à La Haye de l'entreprise l'aitière JORDANMILK DEZE N. V.

(564/35)

Aux termes d'un accord conclu entre les groupes français GENERALE SUCRIERE SA (cf. n° 502 p. 34), GERVAIS-DANONE SA (cf. n° 558 p. 35), CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCHILD SA - cf. n° 556 p. 40) et GENERALE ALIMENTAIRE-G.A.S.A. SA (cf. n° 560 p. 39), les trois premiers feront apport de capitaux et d'activités nouvelles au quatrième, dont ils deviendront actionnaires pour au moins 10 % chacun, aux côtés de la compagnie britannique RECKITT & COLMAN LTD de Hull/Yorks. (cf. n° 553 p. 21) qui y est déjà intéressée pour 10 %. Il est dans les intentions des trois nouveaux actionnaires de former une filiale commune de portefeuille chargée de porter ces participations.

G.A.S.A., qu'anime M. R. Sachot et dont la vocation originelle se situait dans le secteur des condiments et vinaigres, exerce aujourd'hui, à la suite de diverses prises de contrôle et absorption, ses activités dans le secteur de la confiserie, de la pâtisserie-dessert, des foies gras (à travers la FABRI-QUE DE PATES DE FOIE GRAS LOUIS HENRY SA de Bordeaux et les ETS L. LEYMARIE & SES FILS SA de Mont-de-Marsan/Landes) et de la conserverie fine (à travers l'entreprise de saumon fumé et conserves de poisson KLAPISCH FRERES de Cachan/Val-de-Marne et la CIE SAUPIQUET de Nantes, son affiliée). Le groupe, qui s'est en outre récemment assuré une importante participation dans la firme de production de rillettes ETS BORDEAU-CHESNEL SA (Yvré L'Evêque/Sarthe), a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 331, 2 millions.

Traditionnellement axées sur le sucre, les activités de la GENERALE SUCRIERE se sont récemment diversifiées avec la création d'une filiale spécialisée dans le stockage de la viande en chambre froide, GS FROID SA. Employant plus de 3.000 personnes, le groupe a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 695 millions.

A vocation essentiellement laitière et fromagère, GERVAIS-DANONE est également intéressé dans le secteur des pâtes alimentaires et plats cuisinés à travers sa filiale MILLIAT FRERES SA de Nanterre/Hts-de-Seine (cf. n° 553 p. 33), et il a récemment engagé des pourparlers en vue d'un rapprochement avec l'entreprise de la branche REGIA PANZANI SA de Paris (cf. n° 433 p. 21). Il dispose également d'intérêts dans la conserverie alimentaire (à travers PETITJEAN & CIE du Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis) et dans la charcuterie fine (LHUISSIER SA de Paris et Conerré/Sarthe). Il détient enfin une participation de 23 % dans l'entreprise de crèmes glacées et produits surgelés FRANCE-GLACES de Paris (cf. n° 275 p. 27). En 1969, son chiffre d'affaires a atteint F. 1, 3 milliard.

Enfin, la CIE DU NORD, holding du groupe ROTHSCHILD, n'avait jusqu'ici d'intérêts dans le secteur alimentaire, en dehors de sa participation de 10,26 % dans la CIE DES ENTREPOTS & GARES FRIGORIFIQUES SA de Paris (cf. n° 552 p. 42), que grâce à son contrôle conjoint avec G.A.S.A. sur la compagnie de produits surgelés VIVAGEL SA de Paris (cf. n° 395 p. 29).

(564/36) Le groupe de spiritueux RICARD SA de Paris (cf. n° 561 p. 34) simplifiera ses intérêts en absorbant ses filiales RICARD-SUD Sarl de Marseille (actifs bruts de F. 3, 8 millions), RICARD-NORD Sarl de Lille (F. 0, 5 million), LES VINS BAUDINET L. V. B. SA de Paris (F. 10, 2 millions), STE DES PEUPLIERS Sarl de Marseille (F. 2, 5 millions) et ALMA-SOLFERINO Sarl de Paris (F. 5, 2 millions), ce qui entraînera l'élévation de son capital à F. 98, 3 millions.

(564/36) Spécialisée dans le négoce de produits de meunerie, l'entreprise allemande OBERRHEIN-MÜHLEN-HANDELS GmbH de Weil/Rh. (capital de DM. 40.000) a ouvert une succursale en France (Hirsingue/Haut Rhin), dont le fondé de pouvoir est M. Paul Lidy.

METALLURGIE

(564/36) Connue en Belgique pour ses corps creux en fonte (pour baignoires notamment), l'entreprise INDUSTRIA, STE BELGE DE FONDE-RIE SA (Leval-Trahegnies/Hainaut) s'est donnée à Maubeuge/Nord une filiale commerciale, INDUSTRIA FRANCE SA (capital de F. 200.000), présidée par M. S.H. Ortmans, son propre directeur.

Les groupes sidérurgiques de Dortmund HOESCH AG (cf. supra, p. 25) et de Duisburg KLÖCKNER-WERKE AG (cf. n° 560 p. 40) ont négocié un accord de coopération en matière de câbles métalliques : une filiale paritaire, VEREINIGTE DRAHTSEILWERKE GmbH (Dortmund), gérée par MM. Hel mut Koepchen et Helmut Fischer, reprendra les activités de la filiale HOESCH DRAHTSEILWERKE GmbH (Dortmund) du premier ainsi que l'usine spécialisée de Eusseldorf, à l'ensegne KLÖCKNER-WERKE AG DRAHTINDUSTRIE, du second.

Affilié pour 14,5 % au groupe d'Ijmuiden KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N. V. (cf. n° 559 p. 41), HOESCH a récemment entrepris une réorganisation de ses structures avec d'une part l'absorption des filiales ROTHE ERDE SCHMIEDAG AG (Hagen), HÜTTENWERKE SIEGERLAND AG (Siegen), TRIERER WALZWERK AG (Muppertal) et DÖHNER AG (Letmathe/Sauerl.), et d'autre part la création de plusieurs filiales (toutes au capital de DM. 100.000) chargée de l'exploitation des installations d'anciennes filiales: HOESCH DÖHNER AG de Letmathe, transformée aussitôt en DÖHNER AG (seconde du nom); HOESCH TRIERER WALZWERK AG de Wuppertal, HOESCH ROTHE ERDE SCHMIEDAG AG, HOESCH RÖHRENWERKE AG (Hamm), HOESCH WERKE HOHENLIMBURG SCHWERTE AG de Hohenlimburg (DM. 150.000) - née de la transformation de DITTMANN & NEUHAUS GmbH (Hagen) - et HOESCH HÜTTENWERKE AG (anc. DORTMUNDER PLASTIK GmbH) dont le capital a été élevé de DM. 20.000 à 100.000.

(564/37) Le groupe sidérurgique de Vienne OESTERREI-CHISCH-ALPINE MONTANGESELLSCHAFT (cf. n° 221 p. 25) va rationaliser ses intérêts en Italie en fusionnant sa filiale commerciale - à travers la compagnie STEIRISCHE GUSSSTAHLWERKE AG (Vienne) - ACCIAI STYRIA SPA (Milan et Turin) avec sa filiale de Milan ACCIAI ALPINE SPA, que préside M. J. Fitzinger.

(564/37) Il entre dans les intentions du groupe VAW-VEREI-NIGTE ALUMINIUM-WERKE AG de Berlin et Bonn (cf. n° 552 p. 35) de s'associer au groupe américain REYNOLDS METALS C° de Richmond/Va. (cf. n° 551 p. 32) pour la construction à Stade, au prix de DM. 400 millions environ et à travers une filiale commune, d'une usine d'oxyde d'aluminium d'une capacité initiale de DM. 0,7 million de t./an (devant être portée ultérieurement à 2,1 millions de t./an).

VAW (capital de DM. 154 millions), qui appartient au holding public VIAG-VEREINIGTE INDUSTRIEUNTERNEHMUNGEN AG de Bonn et Berlin (cf. n° 561 p. 39), est dernièrement devenu actionnaire à Yaoundé de la STE D'ETU-DES DES BAUXITES DU CAMEROUN SA (cf. n° 536 p. 35), récemment formée au capital de CFA 210 millions par l'Etat camerounais (40 %) - représenté par la STE CAMEROUNAISE D'INVESTISSEMENTS - et un syndicat français comprenant le BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES & MINIERES ainsi que les groupes CIE PECHINEY SA et UGINE KUHLMANN SA.

(564/37) La concentration décidée fin 1969 (cf. n° 537 p. 30) en Belgique entre les entreprises d'affinage et alliage de métaux non ferreux CIE DES METAUX D'OVERPELT-LOMMEL & DE CORPHALIE SA (Overpelt) et METALLURGIE HOBOKEN SA (Bruxelles et Hoboken) va devenir effective par absorption de la première (affiliée directe et indirecte de la STE GENERALE DE BELGIQUE SA) par la seconde, qui y détient déjà une participation minoritaire.

Transformée en METALLURGIE HOBOKEN-OVERPELT, celle-ci, qui réalisera un chiffre d'affaires cumulé de FB. 25 milliards, est affiliée pour 15,8 % à la STE GENERALE DE BELGIQUE SA et pour 47,6 % à l'UNION MINIE-RE SA (cf. n° 557 p. 30) - où la STE GENERALE DE BELGIQUE détient également une importante participation minoritaire directe.

(564/37) La compagnie ACIERIES DE PARIS & D'OUTREAU SA de Paris a négocié l'absorption de sa filiale (86,02 %) ACIERIES D'HIRSON SA (Paris), dont elle a rémunéré les actifs évalués, bruts, à F. 9,9 millions, par une augmentation de son capital à F. 32,7 millions.

Une seconde élévation de ce capital à F. 53,7 millions a permis au groupe sidérurgique américain UNITED STATES STEEL CORP. (Pittsburgh/Pa.) d'en devenir actionnaire pour 27 %, conformément aux accords récemment conclus (cf. n° 541 p. 36) dans ce sens, aux côtés de la compagnie de portefeuille ESCAUT & MEUSE SA (cf. n° 549 p. 35) de Paris (17 %).

PAPIER

(564/38) Filiale commune en Autriche des entreprises papetières allemande MD PAPIERFABRIKEN HEINRICH NICOLAUS GmbH de Munich (cf. n° 526 p. 33 et supra, p. 19) et autrichienne WILFRIED HEINZEL AG (Vienne), la société PAPIERFABRIK LAAKIRCHEN AG (Laakirchen) a négocié avec son homologue STEYRERMÜHL PAPIERFABRIKS- & VERLAGS AG de Steyrermühl et Vienne (cf. n° 474 p. 28) un rapprochement devant déboucher sur leur concentration au sein d'une unité produisant 130.000 t./an de papier et réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à Sch. 800 millions.

STEYRERMÜHL (capital de Sch. 120 millions) compte parmi ses principaux actionnaires les banques de Vienne BANK FUR ARBEIT & WIRTSCHAFT AG (cf. n° 553 p. 32), ÖSTERREICHISCHE LÄNDERBANK AG et CREDITANSTALT-BANKVEREIN, Réalisant avec un millier d'employés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de Sch. 500 millions, elle possède deux principales filiales à Vienne, HAIMBURGER PAPIER GmbH et GUSTAV ROEDER & C° GmbH; elle a négocié en 1968 le principe d'une association avec le groupe papetier de Düsseldorf FELD-MÜHLE AG (groupe FRIEDRICH FLICK - cf. n° 562 p. 36) pour la fabrication de papier de toilette à travers une filiale commune.

PAPIERFABRIK LAAKIRCHEN (capital de Sch. 60 millions), a fait apport en été 1969 de ses activités de papier crêpe à une nouvelle filiale, HEINZEL & NICOLAUS AG FABRIK FÜR HIEGIENISCHE PAPIERE de Vienne (capital de Sch. 20 millions), issue de la transformation de la firme SANIPA HYGIENISCHE PAPIERE VERARBEITUNGS- & VERTRIEBS GmbH. Cette dernière s'est ellemême liée en octobre 1969 par un accord de coopération avec le groupe BUNZL & BIACH AG (Vienne), lequel entretient d'étroits rapports avec les groupes associés de Londres BUNZL PULP & PAPER LTD et BUNZL TEXTILE HOLDINGS LTD (cf. n° 555 p. 33).

(564/38)

La BAYERISCHE HYPOTHEKEN- & WECHSELBANI (Munich) a porté de 54 % à 73 % son contrôle sur l'entreprise papetière ZELL-STOFFABRIK WALDHOF de Mannhei m-Waldhof (cf. n° 551 p. 30) en reprenant notamment l'intérêt de 7 % environ qu'y détenait la compagnie textile allemande GLANZSTOFF AG de Wuppertal (cf. n° 528 p. 29), membre du groupe néerlandais AKZO N. V. (Arnhem).

Cette opération prépare la très prochaine concentration de cette entreprise avec son homologue ASCHAFFENBURGER ZELLSTOFFWERKE AG d'Aschaffenburg (cf. n° 536 p. 36), dont le principe a été adopté par les actionnaires (ensemble 72 %) de cette dernière, à savoir la banque de Munich, le groupe suédois SVENS-KA CELLULOSA A/B (Sundswall) et la BAYERISCHE LANDESANSTALT FÜR AUF-BAUFINANZIERUNG (Munich). Avant la constitution du nouveau groupe, ces deux derniers se verront apporter par la BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK (qui y disposera après la fusion d'un intérêt de 30 % environ) d'une partie de son contrôle sur la ZELLSTOFFABRIK WALDHOF. (564/39) L'entreprise papetière allemande ZELLSTOFFABRIK WALDHOF (cf. supra) s'est associée 51/49 à Bruxelles avec son homologue CARTONNERIES DES ANC. ETS VANBREUZE SA pour y créer la NOUVELLES CARTONNERIES VANBREUZE-N.C.V. SA (capital de FB. 150.000), dont le conseil est composé de MM. W. Vollmer, V. Vanbreuze, L. Hunghe, M. Peltzer et M. Haas.

(564/39) Présidée par M. J. R. M. van den Brink, la compagnie de Maastricht KON. NEDERLANDSCHE PAPIERFABRIEK N. V., affiliée au groupe PAPETERIES DE BELGIQUE SA (cf. n° 562 p. 36), a porté à 37,5 % - à parité avec le groupe canadien MACMILLAN BLOEDEL LTD (Vancouver) - sa participation en Espagne dans la firme CELUPAL SA (Algesiras), dont le capital a été porté à Pts 200 millions. Celle-ci a assuré en 1969 une production de 15.800 t., pour une capacité de 25.000 t./an.

PETROLE

(564/39) Membre du groupe pétrochimique américain UNI-VERSAL OIL PRODUCTS C° de Des Plaines/Ill. (cf. n° 558 p. 36), la compagnie de gestion de brevets U.O.P. PROCESSES INTERNATIONAL INC. (Wilmington/ Del.) a ouvert en France une succursale que dirige son propre président, M. H. Grote, et que domicilie l'affiliée U.O.P. FRAGRANCES SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. n° 503 p. 34).

Dans le pays, le groupe dispose également d'une filiale à Paris, U.O.P. FRAGRANCES SA (cf. n° 543 p.20).

(564/39) Membre du groupe C. F. P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. n° 562 p. 37), la compagnie TOTAL-CIE FRANCAISE DE DISTRIBUTION SA (Paris) portera son capital à F. 170,7 millions après l'absorption de onze de ses filiales.

Les firmes concernées sont : HOUILLES & CARBURANTS SA de Paris (actifs bruts évalués à F. 42, 2 millions), STE TECHNIQUE D'AMENAGEMENTS FONCIERS S. T. A. F. SA de Paris (F. 20, 4 millions), STE DES DEPOTS PETRO-LIERS DE GRIGNY D. P. G. SA de Grigny/Essonne (F. 4,1 millions), STATION SERVICE DE LA GIRONDE SA de Paris (F. 2,9 millions), GARAGE DU CHATEAU SA de Caen/Calvados (F. 2,5 millions), STE ALSA-NANTES SA de Paris (F. 1,1 million), AZUR SERVICE GAMBETTA Sarl de Nice/Alpes Mmes (F. 0,46 million), ETS LACROIX SA de Paris (F. 0,22 million), STATION SERVICE BUGEAUD Sarl de Paris (F. 0,21 million), FRANQUEVILLE STATION SERVICE Sarl de Notre-Dame-de-Franqueville/Seine Mme (F. 0,1 million) et TOUT POUR L'AUTO Sarl de Paris (F. 0,09 million).

(564/40) La compagnie canadienne BRASCAN LTD (anc. BRAZILIAN LIGHT & POWER C° LTD) de Toronto (cf. n° 498 p. 31) a négocié, au prix de \$ 40 millions, l'acquisition d'une participation de 15 % dans l'entreprise de recherche et exploitation pétrolière ELF OIL EXPLORATION & PRODUCTION CANADA LTD, filiale à 90 % du groupe public français E.R.A.P.-ENTREPRISE DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES SA (cf. n° 562 p. 37). Cette participation sera portée par un holding à créer par BRASCAN.

Récemment constituée à Madrid au capital de Ptas 1 million, la compagnie de prospection et activités minières et pétrolières IMISA-INGENIARIA MINERO INDUSTRIAL SA, que préside M. Juan Las Sitges, l'a été pour 48 % par la SOFREMINES-STE FRANCAISE D'ETUDES MINIERES SA de Paris (affiliée pour 22,22 % du groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE - cf. supra, p. 20), le solde se partageant à égalité entre le BANCO DE BILBAO SA de Bilbao (cf. n° 517 p. 27) et le BANCO ESPANOL DE CREDITO-BANESTO SA de Madrid (cf. n° 533 p. 29).

PHARMACIE

(564/40) Il entre dans les intentions du groupe pharmaceutique, chimique, d'instrumentation nucléaire et services INTERNATIONAL CHE-MICAL & NUCLEAR CORP. (Pasadena/Cal.), que préside M. Milan Panic, de consacrer quelque \$ 40 millions à l'acquisition d'entreprises pharmaceutiques en Europe et en particulier en République Fédérale.

Ce groupe, dont les intérêts pharmaceutiques se sont dernièrement enrichis aux Etats-Unis des firmes BENETEX PHARMACEUTICAL C°, W.H. KING DRUG C° et NUTRITIONAL BIOCHEMICALS CORP. (Cleveland), a récemment pris pied en Grande-Bretagne avec la prise du contrôle de la firme KOCH-LIGHT LABORATORIES LTD, ainsi qu'en Suisse où il a acquis, au prix de FS. 35 millions, le groupe ACRO SA ISTITUTO FARMACO-BIOLOGICO de Lugano/Tessin (capital de FS. 7 millions) avec ses filiales notamment en Grèce, Italie et Mexique, ainsi que le COMPTOIR DE LA PARFUMERIE SA ANC. MAISON TSCHANZ de Genève (FS. 4,5 millions). Sa Division d'instrumentation nucléaire a repris en favrier 1969 la Division "TRACERLAB" de la compagnie LABORATORY FOR ELECTRONICS INC. (Waltham/Mass.), ce qui lui a donné une filiale en Belgique, TRACERLAB SA de Malines (cf. n° 488 p. 29).

(564/40) Le groupe chimico-pharmaceutique de Paris ETS CLIN-BYLA SA (cf. n° 561 p. 41) s'apprête à fusionner ses filiales LABORATOIRES BYLA Sarl (cf. n° 481 p. 31) et LABORATOIRES CLIN-COMAR Sarl (toutes deux à Paris) au profit de la première, qui portera son capital à F. 0, 9 million en rémunération d'actifs évalués, bruts, à F. 24,1 millions.

Une rationalisation des intérêts à Paris du groupe pharmaceutique LABORATOIRES MIDY SA (cf. n° 561 p. 40) s'effectuera au profit de la filiale ERASME-STE D'ETUDES, DE RECHERCHES & D'APPLICATIONS SCIENTIFIQUES & MEDICALES SA (cf. n° 527 p. 32), qui portera son capital à F. 1,4 million après avoir absorbé les compagnies CENTRE DE RECHERCHES MARCEL MIDY SA et STE IMMOBILIERE EBROÏCIENNE DES LABORATOIRES MIDY-LA REMISE AU BLOND, dont l'ensemble des actifs est évalué, brut, à F. 3 millions.

PLASTIQUE

(564/41) Membre du groupe ELBA d'Ettlingen/Baden (cf. n° 481 p. 26), l'entreprise allemande d'emballages et matières plastiques ELBATAI-NER KUNSTSTOFF- & VERPACKUNGS GmbH & C° d'Ettlingen (cf. n° 425 p. 18) a constitué à Zurich une filiale industrielle et commerciale, ELBATAINER KUNST-STOFF- & VERPACKUNG AG (capital de FS. 100.000), que préside M. Max Riolo.

Le groupe ELBA réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 150 millions et comprend à Ettlingen les sociétés ELBA-WERKE ETTLINGER BAUMASCHINEN- & HEBEZEUGFABRIK GmbH (matériels de travaux publics et de manutention), ELBA-WERK MASCHINENVERKAUFS GmbH & C° (à vocation commerciale), ELFA-FINANZ GmbH & C° (portefeuille), GES. FÜR RATIONELLE FERTIGBAUME THODEN & MASCHINENANLAGEN GmbH et FERMA-WERKE GmbH, ainsi qu'à Karlsruhe PROZESS-AUTOMATISIERUNGS-TECHNIK GmbH & C° et ELBA-FINANZ GmbH. Outre des licenciées en France, Autriche, Italie, Union Sud-Africaine, Japon, Brésil, Australie, Argentine, Mexique et Liban, il possède des filiales à Argenteuil/Val d'Oise, ELBA FRANCE SA, à New York ELBA CORP. OF AMERICA, au Mexique, etc...

(564/41) Le groupe américain B. F. GOODRICH C° d'Akron (cf. n° 563 p.17) a conclu en Belgique - à travers sa filiale B. F. GOODRICH CHEMICAL C° - avec la STE LIMBOURGEOISE DE VINYLE-L. V. M. SA (cf. n° 549 p.22) un accord concédant à celle-ci sa technologie pour la fabrication de chlorure de vinyle monomère (MVC) dans une usine de 200.000 t./an, en cours de construction à Tessenderloo.

L. M. V. a été créée fin 1969 (cf. n° 546 p. 22) par le groupe public de Heerlen NEDERLANDSE STAATSMIJNEN N. V. (cf. n° 563 p. 19), en association paritaire (25 % chacun) avec deux sociétés belges appartenant au groupe public français ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA, les sociétés PRODUITS CHIMIQUES DU LIMBOURG SA (Kwaadmechelen) et PRODUITS CHIMIQUES DE TESSENDERLOO SA (Tessenderloo).

PUBLICITE

(564/42) L'agence de relations publiques ICC-INTERNATIO-NAL CONTACT C° de Rome s'est dotée d'une filiale à Munich, INTERNATIONAL CONTACT C° WERBE GmbH (ICC), que gère Mme Marianne Banach et dont le conseiller sera M. Alfred H. Jacob.

(564/42) Les agences BROSE & PARTNER, HANS. W. BROSE GmbH & C° KG de Francfort (cf. n° 549 p. 39) et CLAR GmbH & C° WERBEAGEN-TUR (Heidelberg) ont négocié leur concentration au sein d'une affaire qui, installée à Francfort, se classera au neuvième rang de la branche en République Fédérale avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 90 millions.

La première, qu'anime M. Heinz Martin Brose, possède deux succursales (Berlin et Hambourg) et a pour principales filiales les agences de Francfort ALA-WERBUNG GmbH, BROSE & PARTNER GESELLSCHAFT FÜR ABSATZPRAXIS mbH, BROSE & PARTNER PUBLIC RELATIONS GmbH (en association avec le groupe de New York BENTON & BOWLES INC.) ainsi que de Milan LONSDALE BROSE SpA (en association avec l'agence de Londres LONSDALE-HANDS ORGANI-SATION LTD). La seconde, animée par M. Herbert E. T. Clar, a récemment rompu ses accords de coopération avec le groupe COMPTON ADVERTISING INC. (New York) et se trouve depuis peu (cf. n° 547 p. 37) associée à l'agence FAHRENSON & FEHSE WERBEAGENTUR (Grafelfing/Munich) au sein de la firme PARTNER SERVICE GESELLSCHAFT (Heidelberg), en cours de transformation en POOLSERVICE GESELLSCHAFT.

\mathtt{TABAC}

(564/42) Filiale en République Fédérale du groupe suisse de tabac VILLIGER SÖHNE AG (Pfeffikon/Lucerne), l'entreprise de cigares et cigarillos ("Rillos", "Tabatip", "Gelbe Rose") VILLIGER SÖHNE GmbH (Tiengen/Brisgau) a conclu un accord de coopération avec son homologue RUDOLF HOLZAP-FEL d'Ennigloh/Bude ("Deutsche Jagd", "Schwarze Jagd", "Jagdstudie" et "Hermann Löns").

Le groupe suisse réalise avec 860 employés (dont 460 pour sa filiale allemande) un chiffre d'affaires annuel consolidé de l'ordre de FS. 50 millions. Outre deux affiliées en Suisse, KOST & C° AG et REEMTSMA CIGARETTEN AG - en association pour respectivement 49 % et 65 % avec le groupe de Hambourg REEMTSMA CIGARETTENFABRIKEN. GmbH (cf. n° 560 p. 38) - il contrôle à Munich la firme de feuilles de tabac MUNCHENER TABAKVERARBEITUNGS GmbH.

TEXTILES

(564/43) L'exploitation en Belgique de la marque "Filvad" de fils de laine (poils communs) pour mercerie, bonneterie et tapis de la société française FILATURE VANDENBERGHE-DESURMONT SA (Tourcoing) sera assurée par une nouvelle affaire industrielle à Mouscron, FILVAD SA (capital de FB. 20 millions), que préside M. Maurice Vandenberghe-Flipo, et dont la fondatrice partage le contrôle avec la succursale à Zurich de la banque de Berne BANK & FINANZ INSTITUT AG-COMPTOIR BANCAIRE & FINANCIER SA.

Présidée par M. Hugo Beberhordt, cette dernière sera représentée au conseil de la nouvelle société par son directeur à Kusnacht-Zurich, M. Peter Ziegler.

Le holding textile allemand KOLBERMOOR-UNION GmbH de Kolbermoor (cf. n° 442 p. 30) s'est assuré le contrôle majoritaire de l'entreprise TH. MOMM & C°, BAUMWOLLSPINNEREI & WEBEREI AG (Kaufbeuren). Au capital de DM. 7,2 millions, celle-ci, qui réalise avec 700 salariés un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de DM. 25 millions, comptait jusqu'ici parmi ses actionnaires la BANKHAUS DELBRÜCK VON DER HEYDT & C° de Hambourg et Cologne (cf. n° 378 p. 32), qui y conservera un intérêt de 25 %, et la famille Momm (également associée de DELBRÜCK) ainsi qu'avec moins de 10 % la BAYERISCHE HYPOTHEKEN-& WECHSELBANK.

KOLBERMOOR-UNION, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 155 millions avec 3.600 salariés, coiffe de nombreuses sociétés: SPINNEREI KOLBERMOOR de Kolbermoor (capital de DM. 5 millions), BAUMWOLLSPINNEREI UNTERHAUSEN d'Unterhausen/Wurtt. (DM. 3,6 millions), SPINNEREI- & WEBEREI PFERSEE d'Augsburg (DM. 7,2 millions), SPINNEREI & WEBEREI KEMPTEN de Kempten/Allg. (DM. 1,4 million), COSILIANA MASCHINEN-INDUSTRIE GmbH (Oy), MECHANISCHE SPINNEREI & SPITZEN GmbH (Asslar), WÄSCHEFABRIK MARKT OBERNDORF GmbH, KUNSTSTOFFWERKE PFERSEE GmbH, etc...

(564/43)

Le groupe textile de New York DUBIN-HASKELLJACOBSON INC. (cf. n° 394 p. 37) a créé à Milan, à travers sa filiale locale
DUBIN HASKELL JACOBSON ITALY SpA, une affaire de vente et d'assistance
technique en matière de machines textiles et de confection, DHJ DIVISIONE MACCHINE & IMPIANTI SpA (capital de Li. 5 millions), que dirige M. Ercole Molino.

Le groupe a récemment renforcé ses intérêts en Europe en installant
à Zug/Suisse une filiale de portefeuille, DHJ INDUSTRIES AG (capital de FS.
150.000).

(564/44) Le groupe textile de Paris D. M. C. - DOLLFUS MIEG & CIE SA (cf. n° 563 p. 38) s'est assuré à Reims le contrôle de l'entre-prise ETS WARNIER-DAVID SA. Spécialisée dans les tissus d'habillement en lainages et fibres synthétiques, celle-ci, que préside M. D. Hanrot, réalise avec 220 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 14 millions.

D. M. C. était déjà intéressé dans le secteur lainier au travers de sa filiale SOPARLAINE SA (anc. ETS. SION FRERES) de Roubaix (cf. n° 551 p. 41).

TOURISME

(564/44) Membre en Suisse du groupe hôtelier italien ORGA-NIZZAZIONE EUROTEL SpA de Bolzano (cf. n° 549 p. 41), la compagnie ORGANI-SATION EUROTEL AG (Thun) a ouvert en Belgique (Sart-les-Spa), à l'enseigne EUROTEL SPA BALMORAL, une succursale que dirige M. Van Weel.

Dans ce pays, le groupe disposait dé**jà** d'une filiale directe à Spa, EUROTEL SPA SA.

(564/44) Les intérêts touristiques en Espagne de la CIE IN-TERNATIONALE DES WAGONS-LITS & DU TOURISME SA de Bruxelles (cf. n° 548 p. 24) se sont enrichis à Madrid d'une filiale à 50 %, VIAGES INTERSOL SA (capital de Pts 2 millions).

Dans ce pays, WAGONS LITS est minoritaire dans les sociétés ATESA et CLUB DE VACACIONES SA, et majoritaire dans les compagnies hôtelières HOWASA (créée en 1968) et SOC. ESPANOLA DE RESTAURACION & HOSTELE-RIA "S. E. R. S. A.", toutes deux à Madrid.

(564/44) Une association nouée entre la République Démocratique du Congo et la CIE GENERALE D'AUTOMATISME-C.G.A. SA de Paris se matérialisera par une filiale commune (66, 6/33, 3) appelée à exploiter un hôtel de 250 chambres à construire à Kinshasa, grâce à un financement entièrement assuré par le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA de Paris (cf. n° 560 p. 36).

Filiale de la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA (anc. CITEC-CIE POUR L'INFORMATIQUE & LES TECHNIQUES ELECTRONI-QUES DE CONTROLE SA) - elle-même filiale 52/48 % des compagnies THOMSON CSF (cf. supra, p.29) et C.G. E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 563 p. 26) la C.G.A. a récemment porté son capital à F. 5,5 millions pour avoir absorbé sa filiale GESPA-CIE GENERALE DE SYSTEMES & DE PROJETS AVANCES SA dont les actifs ont été estimés, bruts, à F. 12 millions.

TRANSPORTS

(564/45) Membre du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (Bruxelles), la CIE MARITIME BELGE (LLOYD ROYAL) SA d'Anvers (cf. n° 562 p. 43) s'est associée à parité à Paris, à travers sa filiale d'Anvers AGENCE MARITIME INTERNATIONALE SA (cf. n° 557 p. 35), à la CIE MARITIME DE TRANSPORT & DE MANUTENTION SA (anc. CIE MARITIME DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES SA, membre du groupe CHARGEURS REUNIS SA - cf. n° 561 p. 45) ainsi qu'à la firme de courtage maritime MICHEL, PELLAS & CIE pour la conclusion de contrats et prestations de servi ces en matière de transports par conteneurs.

Le cadre en sera une filiale commune à Paris, AGENCE SERVICES CONTAINERS ASECO SA (capital de F. 150.000), présidée par M. Max Michel.

(564/45) Membre à Bremerhaven de la coopérative d'achats GEG-GROSSEINKAUFS-GESELLSCHAFT DEUTSCHER KONSUMGENOSSENSCHAFTEN de Hambourg (cf. n° 549 p. 32) et comptant parmi ses actionnaires les villes de Hambourg et Brême (avec respectivement 15, 75 % et 9 %), l'entreprise de pêche hauturière GEMEINWIRTSCHAFTLICHE HOCHSEEFISCHEREI GmbH (GHG) négocie un accord de coopération avec son homologue HANSEATISCHE HOCHSEEFISCHEREI AG de Bremerhaven (cf. n° 530 p. 30), membre du groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. n° 561 p. 45): la première cèdera à la seconde ses installations portuaires de Bremerhaven et lui donnera à bail ses six navires spécialisés.

Cet accord va devenir possible d'une part en raison de la dénonciation de l'accord de coopération qui lie la seconde (quelque 18 navires) depuis janvier 1969 (cf. n° 475 p. 27) avec la filiale "NORDSEE" DEUTSCHE HOCHSEEFISCHEREI GmbH (Brême) du groupe UNILEVER N. V. de Rotterdam (cf. n° 563 p. 37), et d'autre part du fait de l'échec des négociations de coopération que menait de son côté la GHG avec les compagnies de Bremerhaven HOCHSEEFISCHEREI KÄMPF & C° KG et HOCHSEEFISCHEREI NORDSTERN AG.

Cette dernière s'est récemment défait de son intérêt dans son propre actionnaire (plus de 25 %) GEESTEMÜNDER BANK (Bremerhaven), ainsi placée désormais sous le contrôle majoritaire de la BREMER LANDESBANK et la STAAT-LICHE KREDITANSTALT OLDENBURG-BREMEN.

(564/45) Les entreprises de transport maritime de Rotterdam HOLLAND AMERIKA LIJN N. V. (cf. n° 533 p. 45), d'Amsterdam KON. NEDER-LANDSCHE STOOMBOOT MIJ. K. N. S. M. N. V. (cf. n° 561 p. 45) et de Londres ROYAL MAIL LINES LTD (cf. n° 517 p. 37) ont décidé d'exploiter en commun leur trafic entre l'Europe et les ports occidentaux d'Amérique centrale (par Panama). A cet effet, elles s'apprêtent à créer à Amsterdam une filiale commune, CENTRAL AMERICA SERVICES (C. A.S.) N. V., qui sera presqu'aussitôt opérationnelle.

- (564/46) Membre depuis peu à Genève du groupe DOMESTIC AIR EXPRESS INC. de Jamaica/New York après avoir appartenu au groupe DEAN VAN LINES INC. (cf. n° 552 p. 42), la société INTERDEAN SA a créé à Milan, avec succursale à Naples, une filiale de consignation, transit et fret, UNICONTRAS SpA (capital de Li. 2 millions), dirigée par M. Renato de Bernardo.
- (564/46) Les groupes allemand VEBA-VEREINIGTE ELEKTRI-CITÄTS- & BERGWERKS AG (cf. n° 558 p. 37) et belge AHLERS N. V. (cf. n° 559 p. 47) ont doublé à FB. 100 millions le capital de leur affiliée paritaire de transports fluviaux RHENUS ANTVERPIA N. V. (cf. n° 550 p. 46) pour en assurer l'expansion.

 Celle-ci a pour actionnaires directs: 1) la firme de Mannheim FENDEL SCHIFFAHRTS AG (cf. n° 549 p. 41), filiale du groupe HUGO STINNES AG de Mulheim (lui-même contrôlé par VEBA); 2) la société de portefeuille d'Anvers HAVEN

SCHIFFAHRTS AG (cf. n° 549 p. 41), filiale du groupe HUGO STINNES AG de Mulheim (lui-même contrôlé par VEBA); 2) la société de portefeuille d'Anvers HAVEN & SCHEEPVAARTBELEGGINGSMIJ. N. V., créée en 1968 (cf. n° 452 p. 29) en compte à demi entre AHLERS et la S. N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 563 p. 35).

(564/46) Membre du groupe de Londres SHIPPING INDUSTRIAL HOLDINGS LTD, la compagnie de courtage d'assurances maritimes H. CLARKSON & C° LTD (cf. n° 538 p.16) s'est associée au groupe de Rotterdam ANKER KOLEN MIJ. N. V. (cf. n° 547 p. 22) pour la constitution à Hambourg d'une affaire de courtage maritime, BERNHARD VON BLOMBERG SCHIFFSMAKLER GmbH (capital de DM. 250.000). Celle-ci s'est vu apporter par son gérant et associé, M. Bernhard von Blomberg, l'entreprise spécialisée qu'il exploitait à Hambourg, BERNHARD VON BLOMBERG.

DIVERS

- (564/46) L'entreprise diamantaire et de négoce en gros de pierres précieuses I. HENNING & C° LTD (Londres) a installé à Anvers une filiale commerciale, I. HENNING & C° (BELGIUM) N. V. (capital de FB. 250.000). Celle-ci est présidée par M. Gérald L.S. Rothschild, directeur de la fondatrice ainsi que de sa filiale de Londres I. HENNING & C° (MERCHANTS) LTD.
- (564/46) Spécialisée à Paris dans les produits pour le traitement du cuir (vernis, laques, cires, colles, etc...) ainsi que la vente de machines et outils pour l'industrie peaussière, l'entreprise ETS J. E. JOHNSON & CIE SA a négocié l'absorption de son affiliée STE INDUSTRIELLE DE PRODUITS & PIGMENTS-S.I. P. P. Sarl (Andresy/Yvelines), dont elle rémunèrera les actifs estimés, bruts, à F. 4,4 millions par une augmentation de son capital à F. 0,94 million.

Présidée par M. Chaveton, la société absorbante emploie 120 personnes dans ses usines de St-Denis/Seine-St-Denis et Andresy/Yvelines.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abeille (L ¹)	P.16	Daimler Benz	P. 1	17
Aciéries de Paris & d'Outreau	37	Demag		26
Ahlers	46	Deutsche Unionbank		26 26
Allis Chalmers Mfg.	23	Dollfus Mieg		20 14
Alphanumeric	29	Dubin-Haskell Jacobson		13
Anker Kolen	46		7	ŧ
Attwood.	22	E. N. C. K.	2	20
Doboods (Wilson		Entreprise Fougerolle-Limousin	1	7
Babcock & Wilcox	19	Erap	4	10
Badische Maschinenfabrik	26	Eurotel	4	14
Bank Van Embden	31	Fenwick	2	27
Banque de l'Union Européenne	. 33	Filature Vandenberghe Desurmont		. <i>i</i> 13
Bayerische Hypotheken &		Finalens		:) ?1
Wechselbank	38	Financière de Paris & des Pays-I		28
Beit (Peter)	22	Frakignoul (Edgard)		.o 27
Blereau Barrana	27	Frank & Schulte Handels		22
Bourns	30		2	۔ ۔
Brascan	40	General Biscuit		34
Brose & Partner	42	General Electric & English Electr	ic 2	:5
Carmen Curlers	23	Générale Alimentaire	3	35
Carrefour Supermarché	21	Générale d'Automatisme	29-4	4
C.E. Ital	24	Générale des Conduites d'Eau	2	7
Central America Services	45	Générale d'Electricité	29 - 4	4
Central National Bank	31	Générale Sucrière	3	5
Central Resources	20	Gerling	10	6
Cepeca	18	Gervais-Danone	3	5
Champagne Mercier	34	Gielissen	2	2
Charbonnages de France	20-21-40	GKN Sankey	2	4
Chargeurs Réunis	45	Goodrich	4	1
Chet Industries	28	Hadfields	19	o
Chimique des Charbonnages	21	Harcourt, Brace & World		7 8
Ciments Vicat	18	Henning	. 4	
Ciments de Voreppe	18	Herberts (Kurt)	10	
Cintra	31	Hoesch	25 -3	
Clarkson	46		25 - 5	U
Clarville	24	Iberleasing	3	2
Clin Byla	40	I. F. I. L.	3	2
Computer Data Systems	29	Interdean	4	6
Computer Resale Brokers	30	International Chemical Nucleare	4	0
Contest	22	International Contact	4	2
Credico	33	Internationale des Wagons-Lits	4	4
Crédit Commercial de France	44	Johnson	4	6
Cyberna Holding	29			
Cybernetics World Trade	29	Klockner-Werke	3	6

Koenig & Bauer	P. 25	Somifra	P. 33
Kolbermoor-Union	43	Spafip	32
Kon. Ned. Papierfabriek	39	Stiebel Werke (Dr.)	24
Kraftwerk Union	23	Stöhr Förderanlagen	26
		Sunnyland	33
Laboratoires Midy	41	Svenska Tandsticks	26
Limbourgeoise de Vinyle	41	•	
Litton Industries	, 31	Thomson CSF	29 - 3 0 - 44
Locafrance	32	Thomson Houston	24-30
Macmillan Bloedel	39	Thorn Bendix	30
	22	Total	39
Magazzini Standa Maison Moët & Chandon	34	Tulipan (Herbert)	26
	45	Tunisienne de Mécanique Autom	nobile 16
Maritime Belge	18	U. C. B.	21
Mebin	37	Unicontras	46
Métallurgie Hoboken	31		
Métaux d'Overpelt-Lommel &	2.57	Union des Assurances de Paris	31
Corphalie	37	Union Bank	18
Minnesota, Mining & Mfg.	20	Uniroyal	
Moor	24	Universal Oil Products	39
Morgan Crucible	19	Veba	46
Mutuelle Générale Française	16	Vereinigte Aluminium Werke	37
Mutuelle du Mans	16	Vereinigte Drahtseilwerke	36
Naugatuck Rumianca	28	Viages Intersol	44
Nord (Cie du)	35		30
Novacel	21	Villiger Sohne	42
		Volkswagenwerk	17
Oberrhein-Muhlen-Handels	36	Volvo	17
Orenstein & Koppel	25		
Paix (La)	16	Warnier David	44
Papierfabrik Laakirchen	38	Wheatsheaf Investments	21
Peugeot	16	Winslow Filter	28
Philips	24	Zellstoffabrik Waldhof	38-39
Pierrefitte-Auby	20		
P. I. T.	33		
Reynolds Metal	37		
Ricard	36	•	
Ros s elli (Angiolo)	28		
Rumianca	18		
Salev	34		
Schenck (Carl)	27		
Schuitema (Gebr.)	21		
Scientific Resources	28		
Siemens	23		
S. I. C. O. S.	17		
Socapex	30		
Soffo	33		
Sofra TP	17		
Sofremines	40		
Sogenin	33		
-			